

TENDANCES SOCIALES



CANADIENNES

No 11-008
AU CATALOGUE



ARTICLES DE FOND

Les grands-parents

La langue et l'éducation

Le congé parental

Le point sur l'éducation

*Les soins de santé pour
les francophones*

HIVER 2003 No 71
12 \$ AU CANADA



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



À votre service...

● Commentaires sur *Tendances sociales canadiennes*?

Nous vous invitons à nous faire part de vos impressions sur les articles et tout autre contenu de *Tendances sociales canadiennes*. Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou pour tous commentaires veuillez communiquer avec :

Rédactrice en chef,
Tendances sociales canadiennes,
7^e étage, immeuble Jean Talon,
Statistique Canada,
Ottawa (Ontario),
K1A 0T6

Télécopieur : (613) 951-0387
Courriel : cstsc@statcan.ca

● Renseignements sur les commandes/abonnements

La publication *Tendances sociales canadiennes* peut être commandée à l'aide d'une des méthodes suivantes :

- Téléphone (Canada et États-Unis)
1 800 267-6677
- Télécopieur (Canada et États-Unis)
1 877 287-4369
- Courriel
order@statcan.ca
- Poste
Statistique Canada, Division de la diffusion, Gestion de la circulation,
120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité ou auprès des agents et librairies autorisés.

Pour obtenir un numéro de ce produit ou s'y abonner veuillez consulter le site Web à <http://www.statcan.ca/francais/IPS/Data/11-008-XIF.htm>

● Vous désirez d'autres renseignements?

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants (Canada et États-Unis seulement). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Ligne ATS nationale (téléscripteur)	1 800 363-7629
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements concernant le	
Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme	
des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734



TSC

Rédacteur en chef
PIERRE TURCOTTE

Rédacteurs
WARREN CLARK,
ANNA KEMENY,
ANNE MILAN

Assistant à la recherche
GILBERT MANSOUR

Gestionnaire de la production
CYNTHIA FORTURA

Coordonnatrice de la production
SHIRLEY LI

Marketing/Diffusion
ALEX SOLIS

Révisure en chef de la version française
GINETTE LAVOIE

Direction artistique et impression
DIVISION DE LA DIFFUSION,
STATISTIQUE CANADA

Conception graphique
GRIFFE DESIGN INC.

Couverture
PIERRE HUOT

Comité de revue
M. BOYD, E. BOYKO, J. HAGEY,
I. MACREDIE, G. MONTIGNY, D. NORRIS,
M.J. SHERIDAN, P. WHITE

Remerciements
M. ALLEN, M. BEAUDET, J. CÔTÉ, C. DUCHESNE,
A. LEBEAU, S. McDANIEL, G. MORI, J. RICHARDSON
M.-P. ROBERT, L. SHIPLEY, N. VILLEMURE

Tendances sociales canadiennes (n° 11-008-XPF au catalogue; also available in English, Catalogue no. 11-008-XPE) est publiée trimestriellement.

PRIX D'ABONNEMENT :

Version imprimée : 12 \$CAN pour un numéro
39 \$CAN pour un abonnement
d'un an
Étudiants : 30 % de rabais

(plus les taxes en vigueur au Canada ou les frais de port à l'extérieur du Canada).

Version électronique disponible sur Internet
(n° 11-008-XIF au catalogue) :

9 \$CAN pour un numéro
29 \$CAN pour un
abonnement d'un an

(plus les taxes en vigueur au Canada).

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2003. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, CANADA.

Publication inscrite dans *Academic ASAP*, *Academic Search Elite*, *Canadian Periodical Index*, *Canadian Serials*, *Expanded Academic ASAP*, *PAIS International*, *Periodical Abstracts*, *Periodical Abstracts Research II*, *ProQuest 5000*, *Proquest Research Library* et accessible en permanence dans la *Canadian Business and Current Affairs Database*.

ISSN 0831-5701
(Version imprimée)

ISSN 1481-1642
(Version électronique)

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

ARTICLES DE FOND

**Les liens entre les générations :
grands-parents et petits-enfants** 2
par Anne Milan et Brian Hamm

**Les groupes linguistiques au Canada :
30 ans de scolarisation** 9
par Jean-Pierre Corbeil

**Congé parental : plus de temps libre
pour s'occuper du bébé** 15
par Katherine Marshall

Le point sur l'éducation 22

Les soins de santé en français à l'extérieur du Québec 27
par Louise Marmen et Sylvain Delisle

Au fil de l'actualité 32

Indicateurs sociaux 33

Index des articles 34

**Plan de leçon : « Les liens entre les générations :
grands-parents et petits-enfants »** 36

Illustrateur de la page couverture

Pierre Huot a fait ses études à la Ottawa Technical High School, au Collège Algonquin ainsi qu'à l'École d'Art d'Ottawa, et il a travaillé comme graphiste au Centre national des Arts avant de poursuivre sa carrière en tant qu'artiste. Il compte plusieurs années d'expérience dans le domaine de la peinture de natures mortes et de paysages, ainsi que dans le dessin d'après nature. Pierre réside actuellement à Ottawa, en Ontario.

Les liens entre les générations : grands-parents et petits-enfants

par Anne Milan et Brian Hamm

Le lien entre les grands-parents et leurs petits-enfants est souvent considéré comme très précieux parce qu'il suppose une relation qui traverse les générations. Les enfants qui ont des contacts avec leurs grands-parents apprennent à mieux connaître les personnes âgées, acquièrent un sens de l'histoire et peuvent voir la vie selon le point de vue des aînés. Il arrive que les enfants, surtout les plus vieux, offrent leur aide à un grand-parent âgé.

En retour, les grands-parents peuvent apprécier la présence de leurs petits-enfants, qui leur offre un but nouveau dans la vie et se réjouir de l'enthousiasme juvénile de ceux-ci. Les grands-parents sont dans une position privilégiée pour donner de l'amour, des conseils et une écoute attentive tout en conservant un esprit d'objectivité que les parents ont souvent du mal à atteindre. L'aptitude des grands-parents à offrir un soutien affectif ou financier peut être particulièrement utile lorsque les parents éprouvent des difficultés matrimoniales, vivent une séparation ou un divorce, sont aux prises avec des problèmes de santé ou d'invalidité, ou toute autre situation difficile.



La participation des grands-parents à la vie de leurs petits-enfants peut aller du simple envoi de cartes de souhaits, à l'occasion des anniversaires de naissance ou des fêtes, à la garde à temps partiel et, à l'occasion, même à temps plein. Le degré de proximité affective entre les générations dépend de la distance géographique et de la fréquence des contacts¹. Étant donné qu'il existe toute une gamme de fréquences et de types d'interaction, il est difficile de

généraliser. On ne peut même pas présumer que toutes les personnes âgées souhaitent jouer le rôle de grand-parent et répondre aux attentes sociales qui s'y rattachent. Néanmoins, pour de nombreux petits-enfants, les grands-parents font partie intégrante de la famille et sont le reflet d'une

1. M. Ward, *The Family Dynamic: A Canadian Perspective*, 3^e édition, Nelson Thomson Learning, Scarborough (Ontario), 2002.

relation qui peut durer de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte².

Toutefois, les grands-parents et leurs petits-enfants peuvent être encore plus proches les uns des autres lorsqu'ils partagent une même habitation, que ce soit avec ou sans la génération intermédiaire. Compte tenu de la complexité des types de familles qui composent la société d'aujourd'hui, les grands-parents peuvent apporter un sentiment de stabilité au ménage et contribuer de différentes façons à la vie de celui-ci. La cohabitation de générations multiples dans un logement peut également être une source de stress, en raison de la diversité des antécédents, des valeurs et des attentes des différentes générations. Dans les cas où aucun parent n'est présent, les grands-parents peuvent être les principaux pourvoyeurs de soins, une situation qui peut comporter aussi bien des défis que des gratifications. Dans la présente étude, nous utilisons des données tirées du Recensement de la population de 2001 et de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2001 afin d'étudier les caractéristiques des grands-parents du Canada, en nous préoccupant surtout de ceux qui cohabitent avec leurs petits-enfants.

Un instantané des grands-parents

D'après les données de l'ESG, le Canada comptait 5,7 millions de grands-parents en 2001. Comme on peut s'y attendre, la probabilité d'être grand-parent augmente avec l'âge. Alors que très peu de personnes de moins de 45 ans étaient grands-parents (2 % des femmes et moins de 1 %³ des hommes), il était beaucoup plus courant de trouver des grands-parents chez les personnes dans la cinquantaine avancée. Près des deux tiers (65 %) des femmes de 55 à 64 ans étaient grands-mères et plus de la moitié (53 %) des hommes de ce groupe d'âge étaient grands-pères. L'âge moyen des grands-parents était

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Les données utilisées dans le présent article sont tirées du Recensement de la population de 2001 et de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2001. Le Recensement de 2001 a fourni des données sur le nombre de petits-enfants qui vivaient avec leurs grands-parents, sur le nombre de grands-parents qui vivaient avec des petits-enfants, sur la situation de soutien du ménage d'un ou des deux grands-parents ainsi que sur la question de savoir si la génération intermédiaire était composée d'un ou de deux parents, où s'il n'y avait pas de parents du tout. Dans le cadre de l'ESG, on a effectué des interviews auprès d'un échantillon représentatif de plus de 24 000 Canadiens de 15 ans et plus vivant au sein de ménages privés dans les 10 provinces. Dans l'ESG, on a posé aux répondants un certain nombre de questions portant sur les grands-parents et les petits-enfants, dont celles-ci : « Avez-vous des petits-enfants? » et « Combien de petits-enfants avez-vous? » Les questions ne faisaient aucune distinction entre petits-enfants biologiques et petits-enfants d'une famille reconstituée. L'ESG a aussi fourni des renseignements sur les répondants vivant dans un ménage de trois générations ou plus. L'échantillon de grands-parents de l'ESG était composé d'environ 6 400 personnes représentant les 5,7 millions de grands-parents que comptait le Canada.

Habitation partagée : Ce terme désigne un ménage composé de grands-parents et de petits-enfants qui vivent dans un même logement; ce ménage peut être multigénérationnel (incluant la génération intermédiaire) ou caractérisé par l'absence d'une génération (où il n'y a pas de génération intermédiaire).

d'environ 65 ans, et quelque 80 % des femmes et 74 % des hommes de cet âge étaient grands-parents. À cet âge, de nombreux aînés étaient grands-parents depuis un certain temps déjà. Dans l'ensemble, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être grands-parents, peut-être en partie parce que les femmes vivent plus longtemps et se marient à un plus jeune âge que les hommes⁴.

Bien que les données démographiques sur les grands-parents présentent une diversité de plus en plus grande, de nombreux grands-parents sont des aînés et leurs caractéristiques ont, dans l'ensemble, tendance à refléter celles de la population canadienne âgée. En 2001, plus

des deux tiers (68 %) des grands-parents étaient mariés, tandis que 18 % étaient veufs ou veuves. Un autre 10 % étaient divorcés ou séparés, ou n'avaient jamais été mariés, et 4 % des grands-parents vivaient en union libre. Plus de la moitié (53 %) des grands-parents étaient à la retraite, près du tiers (30 %) faisaient partie de

2. C. Kemp, « The social and demographic contours of contemporary grandparenthood: Mapping patterns in Canada and the United States », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 34, n° 2, 2003, p. 187 à 212.

3. Utiliser avec prudence.

4. Kemp, 2003.

la population active, et 11 % avaient déclaré être au foyer ou prendre soin d'enfants.

Près de cinq petits-enfants pour chaque grand-parent

D'après les données de l'ESG de 2001, les grands-parents ont en moyenne 4,7 petits-enfants. Toutefois, il est probable que ce chiffre diminuera, étant donné que les taux de fécondité continuent de baisser. En effet, des chercheurs ont constaté que les familles comptant plusieurs générations composées d'un faible nombre de personnes dans chaque génération deviennent plus courantes. En raison de la réduction du nombre de proches sur lesquels on peut se fier pour « être présents », les relations entre grands-parents et petits-enfants pourraient devenir plus importantes⁵.

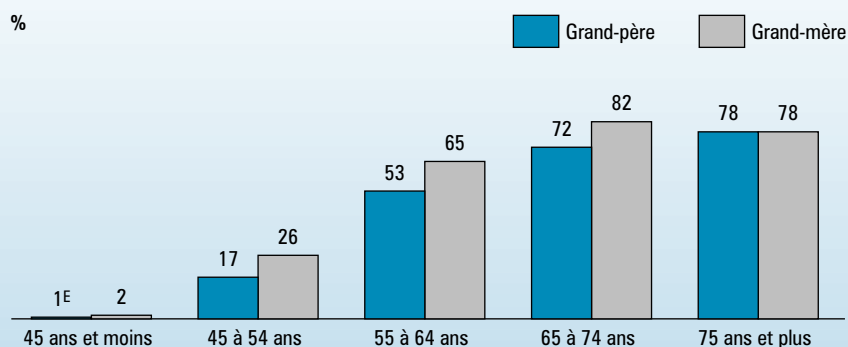
De nombreux autres facteurs peuvent également influencer sur les relations entre les grands-parents et les petits-enfants, y compris les changements dans la composition de la famille. Un divorce ou une séparation des parents peut, entre autres, sévèrement léser la relation grands-parents et petits-enfants, du côté de la famille qui n'a pas obtenu la garde des enfants⁶. Bien que les remariages et les familles reconstituées s'accompagnent souvent de l'arrivée de nouveaux grands-parents, le rôle de ceux-ci peut être particulièrement ambigu. D'autre part, les grands-parents qui sont eux-mêmes dans un mariage depuis longtemps peuvent représenter une source de stabilité et servir d'exemple positif pour les petits-enfants issus d'un foyer brisé ou qui éprouvent des difficultés.

Le partage d'une habitation : grands-parents et petits-enfants

De nos jours, au Canada, les grands-parents vivent le plus souvent dans un ménage distinct de celui de leurs enfants adultes et de leurs petits-enfants. Néanmoins, dans certains cas, les grands-parents et leurs petits-enfants

TSC

Près de 4 personnes sur 5 de 75 ans et plus sont grands-parents



^E à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2001.

cohabitent au sein d'un même ménage et, dans la plupart des cas, le ménage comprend également au moins un des parents des enfants.

D'après les données de l'ESG de 2001, près de 4 % des Canadiens — ou environ 930 000 personnes — vivaient au sein d'un ménage multigénérationnel, c'est-à-dire un ménage composé d'au moins trois générations (grands-parents, parents et petits-enfants). À vrai dire, ce type de ménage constitue ce que les spécialistes de l'histoire sociale et les anthropologues appellent la famille élargie. Les spécialistes de la démographie historique ne s'entendent pas sur la question de savoir si ce type de famille a déjà été très courant et s'il est souhaitable, malgré les perceptions nostalgiques qui existent à ce sujet⁷.

En 2001, parmi les provinces du Canada, c'est la Colombie-Britannique qui comptait le plus de ménages

multigénérationnels (4,9 %), suivie de l'Ontario (4,8 %), tandis que le Québec était la province qui en comptait le moins (1,6 %). Environ 3,5 % des habitants des provinces de l'Atlantique et des Prairies vivaient dans un ménage de ce type.

Les immigrants sont deux fois plus susceptibles de vivre dans un ménage multigénérationnel que les personnes nées au Canada

Les proportions plus élevées de ménages multigénérationnels en Colombie-Britannique et en Ontario pourraient s'expliquer par le plus grand nombre d'immigrants que comptent ces deux provinces. Des recherches antérieures révèlent également que les ménages multigénérationnels étaient plus courants au sein de la population d'immigrants, notamment chez les immigrants provenant de pays asiatiques⁸. En fait, les données de l'ESG

5. R. Giarrusso, M. Silverstein et V.L. Bengston, « Family complexity and the grandparent role », *Generations*, n° 20, printemps 1996, p. 17 à 23.

6. Giarrusso, Silverstein et Bengston, 1996.

7. P. Laslett, « Introduction: The history of the family », *Household and Family in Past Time*, publié sous la direction de P. Laslett et R. Wall, Cambridge University Press, Cambridge, 1972.

8. J. Che-Alford et B. Hamm, « Trois générations réunies sous un même toit », *Tendances sociales canadiennes*, été 1999, p. 6 à 9.

TSC Un enfant sur 250 vit uniquement avec ses grands-parents

En 2001, environ 191 000 enfants de 0 à 14 ans (3,3 % de tous les enfants appartenant à ce groupe d'âge) vivaient avec au moins un grand-parent au sein d'un même ménage. Toutefois, le nombre de petits-enfants qui vivaient dans un ménage caractérisé par l'absence d'une génération était beaucoup plus faible (25 200 ou 0,4 % de tous les enfants de 0 à 14 ans). Si les chiffres absolus ont quelque peu augmenté entre 1991 et 2001, les proportions sont restées relativement stables au cours de cette période. Les pourcentages les plus élevés d'enfants vivant dans des ménages caractérisés par l'absence d'une génération ont été observés au Nunavut (2,3 % de tous les enfants de 0 à 14 ans), dans les Territoires du Nord-Ouest (1,3 %) et en Saskatchewan (1,2 %), tandis la proportion la plus faible a été enregistrée au Québec (0,2 %). Tant en 1991 qu'en 2001, une proportion légèrement plus élevée de petits-enfants de 15 à 19 ans (0,6 % de tous les adolescents de

cet âge) faisait partie de ménages caractérisés par l'absence d'une génération.

Les grands-parents peuvent jouer un rôle intermédiaire déterminant entre les parents et les petits-enfants lorsque ces derniers sont adolescents. Leur âge et leur expérience, allant de pair avec un style de vie qui est généralement stable, leur permettent d'agir comme point d'ancrage dans le monde chaotique et en évolution rapide des adolescents. Leur présence et leur soutien sont encore plus importants pour les adolescents vivant une situation familiale instable. Toutefois, les conflits parentaux et d'autres problèmes familiaux ne sont pas les seules raisons pour lesquelles des petits-enfants plus âgés vivent avec leurs grands-parents. En effet, ces enfants peuvent fréquenter une école située loin du lieu de résidence des parents, mais à proximité de l'endroit où habitent les grands-parents.

	Petits-enfants partageant une habitation avec au moins un grand-parent	Petits-enfants faisant partie d'un ménage multigénérationnel	Petits-enfants faisant partie d'un ménage caractérisé par l'absence d'une génération
	% de tous les enfants de 0 à 14 ans*		
Canada	3,3	2,9	0,4
Terre-Neuve-et-Labrador	5,3	4,6	0,7
Île-du-Prince-Édouard	3,5	3,0	0,5
Nouvelle-Écosse	3,8	3,2	0,6
Nouveau-Brunswick	3,9	3,4	0,5
Québec	1,8	1,6	0,2
Ontario	3,6	3,3	0,3
Manitoba	3,9	3,0	0,9
Saskatchewan	3,9	2,7	1,2
Alberta	3,2	2,6	0,6
Colombie-Britannique	4,4	3,9	0,5
Yukon	2,6	2,1	0,5
Territoires du Nord-Ouest	5,4	4,1	1,3
Nunavut	9,7	7,4	2,3

* Au sein de ménages privés.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

montrent que moins de 3 % des personnes nées au Canada vivaient au sein de ménages multigénérationnels en 2001, comparativement à 7 % des personnes nées à l'extérieur du Canada.

Bien que le fait de vivre au sein d'une famille multigénérationnelle puisse comporter de nombreux avantages, certaines familles, notamment celles issues de certains milieux ethniques ou culturels, peuvent éprouver des conflits entre les valeurs et les idéaux d'une vieille génération et les valeurs occidentales que les enfants peuvent avoir adoptées⁹. De tels conflits peuvent être encore plus marqués lorsqu'un même ménage compte de multiples générations.

La culture pourrait également être l'une des raisons expliquant la forte proportion de petits-enfants qui cohabitent avec leurs grands-parents au Nunavut (9,7 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (5,4 %). Dans ces territoires résident un grand nombre de peuples autochtones pour lesquels la famille élargie a toujours été très importante¹⁰. En effet, les enfants autochtones de 14 ans et moins sont plus susceptibles de vivre avec des parents ou avec des personnes non apparentées que les enfants non autochtones¹¹.

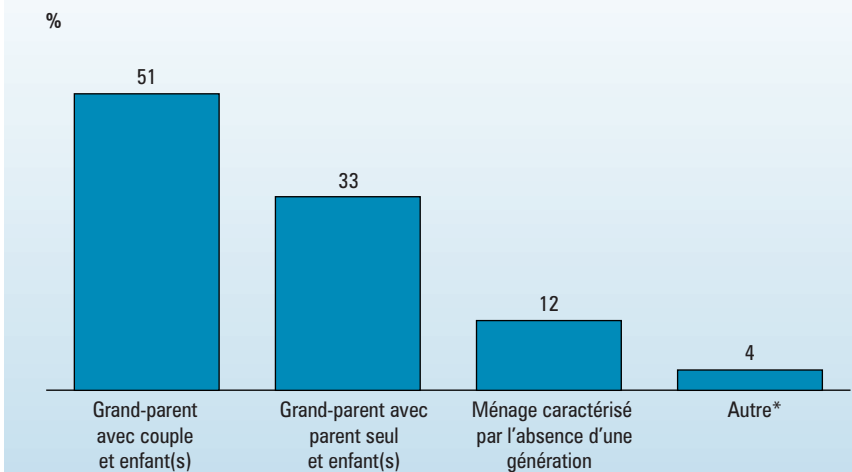
Près de un demi-million de grands-parents vivent avec leurs petits-enfants

Lors du Recensement de 2001, on a dénombré plus de 474 400 grands-parents qui partageaient leur ménage avec leurs petits-enfants. Toutefois, relativement peu de grands-parents de 85 ans et plus partageaient leur habitation avec leurs petits-enfants, ce qui donne à penser qu'un grand nombre d'aînés les plus âgés habitent ailleurs ou que les petits-enfants ont grandi et ont fondé leur propre ménage.

Plus de la moitié (51 %) des grands-parents qui vivaient dans une habitation partagée y habitaient avec leur enfant adulte, le conjoint ou la

TSC

Plus de 1 grand-parent sur 10 vivant dans une habitation partagée fait partie d'un ménage sans génération intermédiaire



* La génération intermédiaire peut être composée d'un couple et d'un parent unique et/ou d'enfants adultes qui ne sont pas les parents des petits-enfants.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

conjointe de celle-ci ou de celui-ci et les petits-enfants. Ce pourcentage pourrait comprendre les générations sandwich ou même les générations sandwich club¹² dans lesquelles la génération intermédiaire (particulièrement des femmes) prend soin à la fois des enfants et des parents âgés. Cependant, quelles que soient les modalités de vie, les échanges intergénérationnels de soutien ne se font pas uniquement vers la génération précédente et la génération suivante depuis les parents, mais également depuis les grands-parents vers leurs enfants adultes et leurs petits-enfants¹³.

Le tiers des grands-parents (environ 158 200 personnes) vivant dans une habitation partagée faisaient partie de ménages où la génération intermédiaire était représentée par un seul parent, le plus souvent la mère. Les mères seules sont plus susceptibles que les mères de familles biparentales à avoir besoin d'aide (p. ex. sur les plans physique, affectif ou financier). Vivre au sein d'un ménage multigénérationnel peut être un moyen pour que les femmes dans cette situation ne soient pas laissées complètement à elles-mêmes.

Les grands-parents qui partagent une habitation avec un parent seul ont tendance à être plus jeunes que ceux qui vivent dans des ménages composés de deux parents. Les grossesses à l'adolescence au sein de deux générations font que certaines personnes peuvent devenir grands-parents à un très jeune âge. Plus de 10 % des grands-parents qui partageaient une habitation avec des petits-enfants et un parent unique avaient moins de 45 ans, comparativement à seulement 2 % des grands-parents qui vivaient avec un couple de la génération intermédiaire.

9. R.D. Francis, R. Jones et D.B. Smith, *Destinies: Canadian History Since Confederation*, 4^e éd., Harcourt Canada, Toronto, 2000.

10. Ward, 2002.

11. Statistique Canada, *Peuples autochtones du Canada : un profil démographique*, produit n° 96F0030XIF2001007 au catalogue de Statistique Canada, 2003.

12. Giarrusso, Silverstein et Bengston, 1996.

13. I.A. Connidis, *Family Ties and Aging*, Thousand Oaks, California, Sage Publications, 2001.

Lorsque les grands-parents remplacent les parents

Pour de nombreux grands-parents, le troisième âge est un temps pour profiter des avantages de la retraite, alors que les enfants ont quitté la maison et qu'ils ont moins de responsabilités que pendant les années où ils élevaient leurs enfants. Néanmoins, environ 56 700 grands-parents, ou 12 % des grands-parents faisant partie d'un ménage partagé, vivaient seulement avec leurs petits-enfants, sans génération intermédiaire. Ces ménages sont caractérisés par l'absence d'une génération. D'après les données de l'ESG, la plupart des grands-parents qui vivaient dans un tel type de ménage en 2001 étaient des femmes (67 %) et étaient mariés (57 %), et beaucoup d'entre eux étaient à la retraite (46 %).

Le bon vouloir des grands-parents d'accueillir chez eux leurs petits-enfants témoigne de l'importance de la famille, notamment lorsque celle-ci éprouve des difficultés. C'est généralement l'incapacité ou le refus des parents de s'occuper de leurs enfants qui incite les grands-parents à prendre soin de ceux-ci à temps plein. Parmi les raisons qui expliquent de telles situations, il y a l'abus d'alcool ou de drogues, le divorce ou la séparation, les troubles mentaux, les grossesses chez les adolescentes, la violence faite aux enfants ou la négligence à l'égard de ceux-ci, ou encore le décès d'un enfant adulte¹⁴.

Pour ces raisons, les grands-parents se trouvent à élever certains des enfants les plus à risque dans la société, et ce, à un moment de leur vie où ils s'attendaient probablement à profiter d'un peu plus de repos et de détente. Ces petits-enfants peuvent avoir subi de la violence physique ou psychologique, avoir des besoins particuliers, avoir été exposés à des conflits parentaux ou à des substances toxiques, de sorte qu'ils auront besoin de beaucoup d'attention et de

TSC

Les grands-parents vivant au sein d'un ménage caractérisé par l'absence d'une génération sont les plus susceptibles d'être des soutiens de ménage

	Pourcentage de personnes qui sont des pourvoyeurs financiers
Total des grands-parents vivant dans une habitation partagée	35
Total des ménages multigénérationnels	30
Génération intermédiaire — couple	16
Génération intermédiaire — parent unique	50
Génération intermédiaire — autre*	54
Ménage caractérisé par l'absence d'une génération	65

* La génération intermédiaire peut être composée d'un couple et d'un parent unique et/ou d'enfants adultes qui ne sont pas les parents des petits-enfants.
Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

conseils. Ces enfants peuvent également se sentir tiraillés dans leurs sentiments s'il y a des tensions entre les parents et les grands-parents. En outre, en raison des difficultés qu'éprouvent leurs enfants adultes, les grands-parents peuvent avoir à affronter le scepticisme d'autres personnes concernant leur aptitude à remplir la fonction de parents¹⁵, et peut-être même jusqu'à douter d'eux.

Bien que les grands-parents qui prennent soin de leurs petits-enfants puissent se sentir valorisés du fait de participer à l'éducation de ceux-ci, ils peuvent aussi devoir relever des défis liés à l'isolement social, à des difficultés financières ou à des problèmes de santé¹⁶. L'adaptation au rôle de parents-substituts peut nécessiter des changements en ce qui a trait à l'emploi, aux conditions de logement et au réseau social ainsi que d'autres ajustements du mode de vie.

Dans certains cas, les parents peuvent se sentir soulagés lorsque les grands-parents assument le rôle de parents-substituts, et ceux-ci peuvent demander la garde juridique ou la tutelle des petits-enfants, ou même leur adoption. Toutefois, si ce genre de démarche est contesté par les

enfants adultes des grands-parents, cela peut aggraver tout conflit existant entre les générations¹⁷. Or, en l'absence de tutelle, certaines décisions ne peuvent être prises par les grands-parents, comme celles ayant trait à l'éducation ou aux soins de santé. Ceux-ci peuvent également ne pas être admissibles à certains types d'aide financière, comme les pensions alimentaires ou d'autres prestations pour enfants.

14. Voir, par exemple, D.P. Waldrop et J.A. Weber, « From grandparent to caregiver: The stress and satisfaction of raising grandchildren », *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Services*, vol. 82, n° 5, 2001, p. 461 à 472.

15. M. Minkler, « Intergenerational households headed by grandparents: contexts, realities, and implications for policy », *Journal of Aging Studies*, vol. 13, n° 2, 1999, p. 199 à 218.

16. K.M. Roe et M. Minkler, « Grandparents raising grandchildren: challenges and responses » *Generations*, vol. 22, n° 4, 1998, p. 25 à 32.

17. M.P. Jendrek, « Grandparents who parent their grandchildren: Effects on lifestyle », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 55, n° 3, 1993, p. 609 à 621.

Les deux tiers des grands-parents faisant partie d'un ménage caractérisé par l'absence d'une génération fournissent un soutien financier

Outre le fait qu'ils assument la responsabilité d'élever des petits-enfants, certains grands-parents subviennent financièrement aux besoins de ceux-ci. Au total, environ 35 % des grands-parents qui vivaient au sein d'un ménage multigénérationnel étaient des soutiens de ménage (ou les principaux pourvoyeurs sur le plan financier). Dans une étude antérieure, on a constaté que les grands-parents qui sont les principaux pourvoyeurs financiers de leurs petits-enfants ont tendance à être plus jeunes, en meilleure santé, plus scolarisés et plus susceptibles d'occuper un emploi que les grands-parents faisant partie d'un ménage dont le soutien financier des enfants est assuré par les parents¹⁸.

Dans le cas des autres ménages, le soutien est un autre membre du ménage ou même une personne qui ne fait pas partie de celui-ci (p. ex. un parent qui fournit un soutien financier alors qu'un petit-enfant habite avec ses grands-parents pendant la période scolaire). Même si les grands-parents, généralement plus âgés, vivent au sein d'un ménage dont le soutien financier est assuré par les parents, qu'ils ont une moins bonne santé et sont moins susceptibles d'occuper un emploi, ils peuvent néanmoins apporter une contribution au ménage en offrant un revenu ou une aide non rémunérée, comme la garde d'enfants¹⁹.

Le nombre de parents qui font partie d'un ménage multigénérationnel a une importance considérable en ce qui a trait à la responsabilité financière. Seulement 16 % des grands-parents qui vivaient dans un ménage multigénérationnel où la génération intermédiaire était représentée par un couple constituaient les principaux pourvoyeurs financiers, comparativement à une proportion de 50 % dans le cas des ménages où la génération intermédiaire

était composée d'un seul parent. Dans le cas des ménages sans génération intermédiaire (dans lesquels aucun des parents n'est présent), près des deux tiers des grands-parents (65 %) étaient financièrement responsables du ménage.

Les probabilités d'assumer un soutien de ménage, pour les grands-parents, diminuent avec l'âge, dans le cas des ménages multigénérationnels. Près de la moitié (49 %) des grands-parents de moins de 45 ans étaient des soutiens de ménage. Ce pourcentage diminue dans chaque groupe d'âge subséquent. Pour ce qui est des 75 à 84 ans, environ le quart (25 %) des grands-parents étaient soutiens de ménage, tandis que dans le cas des grands-parents de 85 ans et plus, cette proportion représentait moins de 1 personne sur 5 (18 %).

Résumé

Qu'ils soient parents-substituts à temps plein ou à l'occasion au sein d'un ménage où les parents sont présents ou non, et qu'ils résident à proximité ou à l'autre bout du pays, les grands-parents peuvent exercer une grande influence sur la vie de leurs petits-enfants. Bien qu'elles ne représentent qu'une faible proportion de l'ensemble de la population, en 2001, environ 930 000 personnes vivaient au sein d'un ménage multigénérationnel.

Dans certains cas, les grands-parents sont le soutien financier d'un ménage qui comprend non seulement les petits-enfants, mais également au moins un de leurs parents. Étant donné que les ménages multigénérationnels sont plus courants chez les personnes nées à l'étranger, leur nombre variera probablement selon les catégories d'immigration. Au sein des ménages où il n'y a pas de génération intermédiaire, les grands-parents font face à des responsabilités supplémentaires. Dans le cas de tels ménages, les grands-parents peuvent être en mesure

d'offrir un refuge sûr à des petits-enfants vulnérables dont les parents peuvent éprouver des difficultés.

En contrepartie de leurs efforts, les grands-parents peuvent ressentir un sentiment d'utilité et être dans une position qui leur permet à la fois de donner du soutien à leurs petits-enfants et en retour, d'en recevoir de ces derniers. Les raisons de cohabiter avec une famille multigénérationnelle ou élargie peuvent être variées et changer au fil du temps, et les grands-parents peuvent y être tantôt des pourvoyeurs, tantôt des bénéficiaires de soins. Mais quels que soient les rôles, il semble que les relations entre grands-parents et petits-enfants vont se perpétuer.

18. K. Bryson et L.M. Casper, « Coresident grandparents and grandchildren », *Current Population Reports*, Washington (DC), US Bureau of the Census, 1999, p. 23 à 198.

19. Bryson et Casper, 1999.



Anne Milan est analyste pour *Tendances sociales canadiennes* et **Brian Hamm** est agent technique principal à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.

Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation

par Jean-Pierre Corbeil

Devant les besoins croissants d'une main-d'œuvre hautement qualifiée dans de nombreux domaines, et face aux transformations démographiques et sociales de la population canadienne, la scolarisation des individus revêt une grande importance en tant que facteur de leur intégration sociale et économique. En outre, le nombre d'années d'études nécessaires pour répondre aux exigences d'un bon nombre d'emplois a grandement augmenté au cours des 30 dernières années.

À l'aide de données tirées des recensements de la population, nous examinons, dans le présent article, comment les niveaux de scolarité des francophones, des anglophones et des allophones ont évolué au cours des 30 dernières années, et nous mettons en lumière quelques-uns des facteurs qui ont grandement contribué aux changements observés.

Les allophones affichent la diminution la plus marquée de la proportion de personnes n'ayant pas atteint une 9^e année de scolarité

D'après les données des recensements canadiens, les trois groupes linguistiques ont fait des progrès considérables en matière de scolarisation au cours des 30 dernières années. Une façon de mesurer ces progrès consiste à examiner l'évolution au fil du temps de la

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Les données utilisées dans cet article sont tirées des recensements de la population.

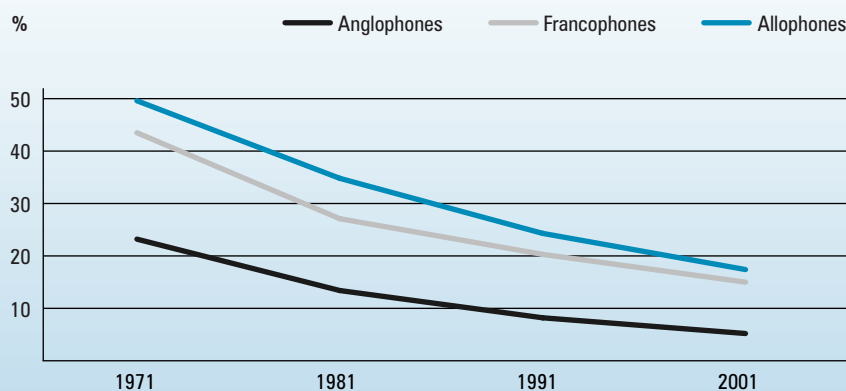
Groupes linguistiques : Aux fins du présent article, la population canadienne a été divisée en trois groupes linguistiques : les francophones (personnes dont la première langue apprise à la maison dans l'enfance est le français), les anglophones (personnes dont la première langue apprise à la maison dans l'enfance est l'anglais) et les allophones (personnes dont la première langue apprise à la maison dans l'enfance n'est ni le français ni l'anglais).

proportion de personnes ayant un niveau de scolarité inférieur à une 9^e année, un niveau qui a longtemps été considéré comme le seuil de l'alphabétisation. Chez les anglophones, le pourcentage de Canadiens de 15 ans et plus dont le niveau de scolarité est inférieur à une 9^e année a fortement diminué, passant de 23 % en 1971 à 5 % en 2001. Les francophones ont également enregistré une baisse importante à cet égard; leur proportion atteignait 44 % en 1971 alors qu'elle se situait à 15 % en 2001. Enfin, les allophones affichaient la diminution la plus marquée, leur proportion ayant chuté d'environ 50 % à 17 % au cours de la période de 30 ans.

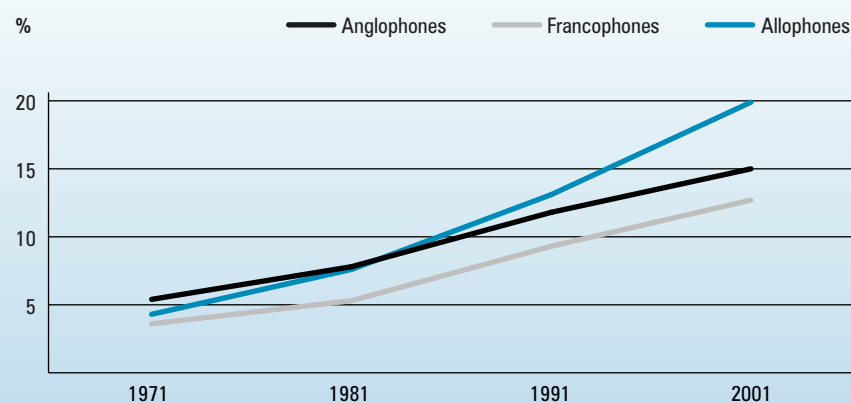
En 1971, les anglophones se trouvaient, dans l'ensemble, dans une situation beaucoup plus avantageuse

que les francophones et que la plupart des allophones. L'amélioration de la situation globale des francophones a été plus lente, étant donné que les changements majeurs des systèmes d'éducation de langue française n'ont commencé à avoir des effets auprès de la jeune clientèle scolaire qu'au début des années 1970.

Les allophones présentent une plus grande diversité parce que la majorité d'entre eux ont immigré au Canada depuis un grand nombre de pays dont les niveaux de développement sont différents et qu'ils ont été admis dans diverses catégories, que ce soit à titre de réfugiés ou à titre d'immigrants investisseurs. C'est pourquoi les nouveaux arrivants présentent des niveaux de scolarité et des statuts socioéconomiques très variés. Certains



Source : Statistique Canada, recensements de la population.



Source : Statistique Canada, recensements de la population.

d'entre eux possèdent déjà un haut niveau de scolarité à leur arrivée au pays, alors que d'autres acquièrent la majeure partie de leur scolarité au Canada¹.

Les femmes francophones de 20 à 24 ans étaient les moins susceptibles de ne pas avoir complété leurs études secondaires

De nos jours, il est partout reconnu que l'obtention d'un diplôme d'études secondaires est une exigence minimale en matière de scolarité pour les jeunes et, compte tenu de la plus forte demande de compétences et de

connaissances sur le marché du travail, les études postsecondaires sont en voie de devenir la nouvelle norme. Les personnes qui ne complètent pas leurs études secondaires risquent d'avoir du mal à intégrer le marché du travail et à obtenir un emploi satisfaisant qui leur assure une bonne qualité de vie. Il est donc particulièrement important d'examiner combien de jeunes gens n'ont pas complété leurs études secondaires. En 2001, pour chacun des groupes linguistiques, environ 21 % des hommes de 20 à 24 ans n'avaient pas complété leurs études secondaires². Les jeunes femmes

étaient moins susceptibles que les jeunes hommes de ne pas avoir encore obtenu leur diplôme d'études secondaires, soit 13 % des francophones, 16 % des anglophones et 17 % des allophones.

Toutefois, le fait de ne pas avoir complété ses études secondaires n'est pas, en soi, une situation définitive. Ainsi, une proportion importante des jeunes de 20 à 24 ans qui n'avaient pas complété leurs études secondaires fréquentaient un établissement d'enseignement. Environ 18 % des jeunes anglophones étaient dans cette situation, comparativement à 19 % des francophones et à 25 % des allophones. Chez tous les groupes linguistiques, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être inscrites dans un établissement d'enseignement.

Les allophones sont les plus susceptibles de détenir un grade universitaire

Une autre façon de mesurer les changements survenus en matière de scolarisation consiste à examiner la variation au fil du temps de la proportion de personnes qui détiennent au moins un grade universitaire. Si les anglophones étaient nettement en tête à ce chapitre en 1971, en 2001, ce sont les allophones qui dominaient et devenaient ainsi le groupe qui

1. Les immigrants qui ont acquis leur scolarité à l'étranger peuvent éprouver des difficultés à faire reconnaître leurs compétences et leurs attestations d'études à leur juste valeur sur le marché du travail canadien, ce qui peut entraîner une sous-utilisation de leurs capacités.
2. Les taux de décrochage de l'école secondaire renvoient au pourcentage de personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et qui n'étudient pas en vue de les terminer. Or, certains des jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires étudient encore en vue d'obtenir un diplôme. Par conséquent, les pourcentages dont il est ici question ne sont pas des taux de décrochage.

affichait la proportion la plus élevée de personnes détenant un grade universitaire. Au cours de cette période de 30 ans, la proportion d'allophones qui détenaient un grade universitaire a presque quadruplé (363 %), alors qu'elle triplait chez les francophones (277 %) et doublait pratiquement (177 %) chez les anglophones. En 2001, près de 13 % des francophones détenaient un grade universitaire, comparativement à 15 % des anglophones et à près de 20 % des allophones.

Au Québec, la création du réseau de l'Université du Québec dans les années 1970 ainsi que l'accès aux études à temps partiel ont contribué à la croissance rapide du nombre d'inscriptions de francophones à l'université³. Durant les années 1970 et 1980, les programmes universitaires à temps partiel étaient plus susceptibles d'être offerts dans les universités de langue française du Québec qu'ailleurs au Canada.

Les jeunes ont un niveau de scolarité plus élevé

Évidemment, les changements survenus en matière d'éducation se sont surtout fait sentir chez les jeunes. Ainsi, chez ceux de 25 à 34 ans, la proportion de personnes ayant quitté l'école avant d'avoir atteint la 9^e année est beaucoup plus faible que dans l'ensemble de la population. En 2001, un peu plus de 1 % des anglophones, 4 % des francophones et 5 % des allophones de ce groupe d'âge n'avaient pas complété leur scolarité de 9^e année.

De même, la proportion de jeunes de 25 à 34 ans détenant un grade universitaire était beaucoup plus élevée qu'elle ne l'était dans l'ensemble de la

3. P. Chenard et M. Lévesque, « La démocratisation : succès et limites », *Le Québec en jeu : comprendre les grands défis*, sous la direction de G. Daigle, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 405.



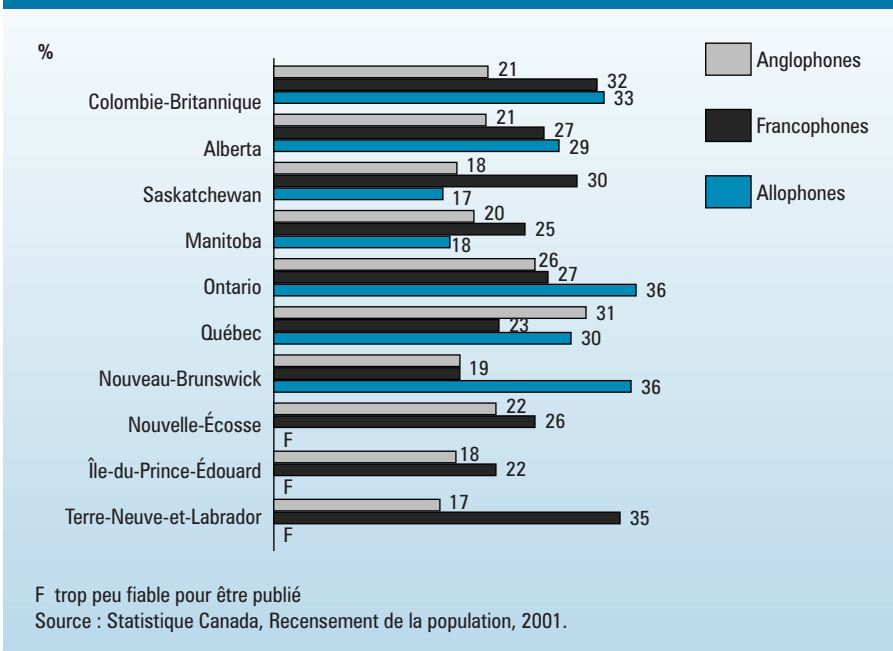
La proportion de personnes qui détiennent un grade universitaire varie grandement chez les jeunes allophones

Langue maternelle	% de jeunes de 25 à 34 ans détenant un grade universitaire
Roumain	59
Coréen	55
Russe	55
Ourdou	53
Chinois	50
Hindi	45
Gujarati	43
Persan	40
Arabe	39
Tagalog (pilipino)	37
Grec	33
Croate	33
Italien	28
Pendjabi	26
Espagnol	25
Polonais	24
Allemand	20
Vietnamien	18
Tamoul	16
Portugais	15

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.



Dans la plupart des provinces, les francophones de 25 à 34 ans sont plus susceptibles que les anglophones de détenir un grade universitaire



Les années 1960 constituent un jalon important de l'évolution des milieux de l'éducation et de la scolarisation au Canada, particulièrement au Québec, et c'est à cette époque qu'ils ont connu les changements les plus décisifs. En 1963, la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme (la Commission Laurendeau-Dunton) a été mise sur pied pour examiner les causes du mécontentement qui existait chez les francophones au sujet du maintien de la vitalité de leur langue et de leur culture au Canada. La Commission a constaté que, de façon marquée et constante, les francophones se trouvaient alors dans une position beaucoup plus désavantageuse que les anglophones quant au revenu moyen, aux niveaux de scolarité, dans les échelles d'occupation et dans la propriété d'industries.

Par exemple, d'après le Recensement de 1961, les hommes canadiens d'origine française dans la population active étaient proportionnellement plus nombreux que les hommes d'origine britannique à ne pas avoir poursuivi d'études au-delà du primaire (54 % comparativement à 31 %). L'écart entre les deux groupes, dans le domaine de la scolarité, existait également aux études supérieures. Ainsi, les hommes canadiens d'origine britannique étaient proportionnellement deux fois plus nombreux que les hommes d'origine française à détenir un grade universitaire (13 % comparativement à 6 %).

Afin de répondre aux multiples besoins d'une société fortement en retard sur le plan de l'accessibilité à l'éducation pour tous, la Commission Parent a été mise sur pied au Québec avec, comme objectif, de mettre en place « un système d'éducation public gratuit et accessible... »¹. L'année 1964 verra

la création du ministère de l'Éducation du Québec qui assurera la mise en œuvre des recommandations de la Commission Parent².

À l'extérieur du Québec, la scolarisation des francophones dans leur propre langue aura été fortement limitée du fait que la plupart des écoles françaises ne recevaient aucune aide financière de l'État, et ce, jusqu'au début des années 1970³. En raison de ces difficultés, seul un petit nombre de francophones faisaient des études secondaires, et très peu d'entre eux les terminaient⁴. Grâce aux efforts de diverses commissions et de divers comités, des écoles secondaires de langue française ont commencé à voir le jour en 1969, en Ontario, la province ayant la population francophone la plus nombreuse à l'extérieur du Québec⁵.

1. P. Chenard et M. Lévesque, « La démocratisation : succès et limites », *Le Québec en jeu : comprendre les grands défis*, sous la direction de G. Daigle, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 385 à 422.

2. *Ibid.*, p. 386.

3. Voir L.G. Bordeleau, R. Bernard et B. Cazabon, « L'éducation en Ontario français », ainsi que F. Levasseur-Ouimet, Y. Mahé, F. McMahon et C. Tardif, « L'éducation dans l'Ouest canadien », dans *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, sous la direction de J.-Y. Thériault, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999.

4. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1967-1970), Ottawa, Imprimeur de la Reine. Voir également Bordeleau et autres, *op. cit.*, p. 447.

5. Ce changement découle en grande partie du fait que, en 1967, le premier ministre de l'Ontario, John P. Robarts, reconnaissait « la nécessité urgente d'offrir un enseignement au niveau secondaire dans la langue de la communauté franco-ontarienne ». R. Bériault, *Rapport du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario*, Toronto, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1968, p. 9.

population. Dans ce groupe d'âge, près de 23 % des francophones et des anglophones détenaient un grade universitaire en 2001, alors que c'était le cas de 33 % des allophones.

Comparativement aux francophones et aux anglophones de 25 à 34 ans, on observe une forte polarisation chez les

allophones de ce groupe d'âge en ce qui a trait au niveau de scolarité, puisqu'ils présentent à la fois la plus forte proportion de personnes les moins scolarisées et la plus forte proportion de personnes les plus scolarisées. En 2001, par exemple, 5 des 20 groupes allophones les plus

nombreux présentaient un taux de diplômés universitaires excédant 50 %, tandis que pour 4 autres de ces groupes, cette proportion était inférieure à 20 %. La proportion la plus élevée de personnes détenant un grade universitaire a été enregistrée chez celles de langue maternelle

	Anglophones		Francophones		Allophones	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	% de personnes de 25 à 34 ans					
1971	14	6	10	4	12	6
1981	16	12	12	8	19	14
1991	16	16	14	14	21	20
2001	21	26	19	27	32	33

Source : Statistique Canada, recensements de la population.

	Anglophones		Francophones		Allophones	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	% de personnes de 30 à 39 ans					
1971	3,2	1,1	3,0	1,2	3,4	1,3
2001	3,5	3,2	3,6	3,3	10,0	6,2

Source : Statistique Canada, recensements de la population.

roumaine (59 %), alors que la proportion la plus faible a été observée chez les personnes de langue maternelle portugaise (15 %).

À l'extérieur du Québec, les jeunes francophones sont plus susceptibles de détenir un grade universitaire que les jeunes anglophones

La proportion de jeunes de 25 à 34 ans détenant un grade universitaire varie d'une province à l'autre et a évolué de façon importante au cours des 30 dernières années. En 1971, dans chaque province, les anglophones étaient proportionnellement plus nombreux que les francophones à détenir un grade universitaire. En 2001, chez les jeunes de 25 à 34 ans, seuls les anglophones du Québec étaient plus susceptibles que les francophones de détenir un grade universitaire (31 % comparativement à 23 %). Dans toutes les autres provinces, les francophones

devançaient les anglophones. Cette situation s'explique non pas parce que les francophones du Québec auraient un niveau de scolarité inférieur à celui des francophones d'autres provinces, mais parce que les anglophones vivant au Québec affichaient un niveau de scolarité beaucoup plus élevé que les anglophones résidant ailleurs au Canada.

En 2001, les allophones de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick étaient plus susceptibles de détenir un grade universitaire que les membres des deux autres groupes linguistiques, tandis qu'au Manitoba et en Saskatchewan, ils l'étaient moins. À Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, le nombre d'allophones n'est pas assez élevé pour pouvoir présenter des estimations fiables.

Au cours des 30 dernières années, la proportion de francophones à

l'extérieur du Québec qui détenaient un grade universitaire a augmenté de façon importante, en partie à cause d'une migration des jeunes du Québec vers d'autres provinces, notamment vers l'Ouest canadien. Dans les provinces où l'on retrouve une faible population francophone, comme dans l'Ouest du Canada, l'arrivée d'un petit nombre de francophones en provenance du Québec peut entraîner une augmentation importante de la proportion de personnes possédant un grade universitaire dans ce groupe linguistique. Chez les jeunes adultes de 25 à 34 ans, ce phénomène a été observé dans toutes les provinces, sauf au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Comme la population francophone y était beaucoup plus nombreuse, la migration a peu fait varier la proportion de francophones qui détenaient un grade universitaire.

Les jeunes femmes francophones affichent la plus forte hausse de la proportion de personnes détenant un grade universitaire

Un des changements les plus marquants, qui auront découlé des profondes mutations sociales et de la réforme scolaire des années 1960, est sans conteste l'inscription en grand nombre des femmes dans les établissements d'enseignement postsecondaire, en particulier dans les universités. En 1971, l'écart était considérable entre les hommes et les femmes de 25 à 34 ans qui détenaient un grade universitaire. En effet, chez les trois groupes linguistiques, les hommes étaient au moins deux fois plus susceptibles de détenir un grade universitaire que les femmes. Par exemple, la proportion d'hommes francophones ayant obtenu un tel grade était de 10 %, comparativement à 4 % chez les femmes. Chez les anglophones, ces proportions étaient de 14 % et 6 % respectivement, alors que chez les allophones, 12 % des hommes et 6 % des femmes détenaient un grade universitaire.

En 1991, l'écart entre les femmes et les hommes de 25 à 34 ans qui détenaient un grade universitaire avait disparu chez les trois groupes linguistiques et, en 2001, les femmes devançaient les hommes. Le changement le plus marqué a été observé parmi les femmes francophones, chez qui la proportion de diplômées universitaires a été presque sept fois plus élevée en 2001 qu'en 1971. La deuxième hausse en importance de la proportion de femmes détenant un grade universitaire a été enregistrée chez les allophones, suivie des anglophones. En 2001, chez les francophones, la proportion de femmes détenant un grade universitaire était de 7 points de pourcentage supérieure à celle des hommes, ce qui représente le plus grand écart entre les sexes observé dans les trois groupes linguistiques.

Les allophones sont les plus susceptibles de détenir un grade supérieur

Au cours des 30 dernières années, le nombre de personnes de 30 à 39 ans⁴ détenant une maîtrise ou un doctorat a presque quintuplé, contribuant ainsi à accroître le bassin de travailleurs hautement spécialisés et les capacités de recherche dans les domaines de pointe au Canada. Toutefois, comme la population totale du pays a également augmenté au cours de ces décennies, la proportion de personnes de 30 à 39 ans qui détiennent un grade supérieur s'est maintenu à environ 3 %, tant chez les anglophones que chez les francophones. En revanche, la proportion d'allophones possédant une maîtrise ou un doctorat a augmenté, passant de 3 % en 1971 à 8 % en 2001.

Dans chacun des groupes linguistiques, la croissance du nombre de personnes détenant des grades supérieurs a été plus forte chez les femmes que chez les hommes, de sorte que, en 2001, les femmes avaient rattrapé les hommes, tant chez les

anglophones que chez les francophones. Encore là, l'évolution a été différente chez les allophones. Dans ce groupe, les hommes étaient beaucoup plus susceptibles de détenir un grade supérieur que les femmes (10 % comparativement à 6 %). Cela peut probablement s'expliquer par les modifications apportées à la législation canadienne sur l'immigration, où l'on accorde plus d'importance au niveau de scolarité comme critère d'admission pour certaines catégories d'immigrants.

Malgré les progrès considérables réalisés par les francophones au Québec, les anglophones et les allophones de 30 à 39 ans de cette province étaient proportionnellement près de deux fois plus nombreux à détenir une maîtrise ou un doctorat. À l'extérieur du Québec toutefois, on observe une situation très différente puisque 4 % des hommes et des femmes francophones de 30 à 39 ans possédaient un grade supérieur, comparativement à 3 % des anglophones. Chez les allophones, tant au Québec qu'à l'extérieur de cette province, la proportion qui détenait un grade d'études supérieures était plus du double de celle des francophones.

Résumé

Les trois groupes linguistiques — anglophones, francophones et allophones — ont fait des progrès remarquables en ce qui a trait au plus haut niveau de scolarité atteint au cours des 30 dernières années. Dans les trois groupes, la proportion de personnes ayant une scolarité inférieure à une 9^e année a diminué, tandis que la proportion de personnes détenant un grade universitaire a augmenté. S'ils étaient nettement devancés par les anglophones en matière de scolarisation en 1971, les Canadiens francophones ont, depuis, fait des progrès considérables à tous les niveaux. En fait, la proportion de francophones détenant un grade

universitaire excède maintenant la proportion correspondante d'anglophones dans chaque province, sauf au Québec, où les anglophones perpétuent la tendance historique à avoir un niveau de scolarité plus élevé que celui des allophones des autres provinces.

L'augmentation à grande échelle de la proportion de femmes ayant fait des études postsecondaires et, en particulier des études universitaires, s'est inscrite dans la mouvance des profonds bouleversements sociaux qui auront marqué les années 1960. Si les femmes, en 1971, étaient beaucoup moins susceptibles que les hommes de détenir un grade universitaire, on observait la situation contraire en 2001, et ce, chez les trois groupes linguistiques. La plus forte hausse a été enregistrée chez les femmes francophones. Dans l'ensemble, l'importance relative des femmes s'est accrue non seulement au baccalauréat, mais également à la maîtrise et au doctorat.

Chez les trois groupes linguistiques, les jeunes hommes de 20 à 24 ans étaient proportionnellement plus nombreux que les jeunes femmes à ne pas avoir complété leurs études secondaires. Toutefois, un certain nombre d'entre eux fréquentaient un établissement d'enseignement au moment du recensement.

4. Ce groupe d'âge a été choisi plutôt que celui des 25 à 34 ans parce que les étudiants qui s'inscrivent aux programmes de maîtrise et de doctorat ont tendance à être plus âgés.



Jean-Pierre Corbeil est analyste principal à la Division de la démographie de Statistique Canada.

Congé parental : plus de temps libre pour s'occuper du bébé

par Katherine Marshall

Le présent article est une adaptation de « L'avantage du congé parental prolongé », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 4, n° 3, mars 2003.

Les nouveaux parents ont beaucoup à apprendre. En effet, bien qu'elle soit généralement considérée comme un événement heureux, la naissance d'un bébé s'accompagne d'importantes sources de stress. Le manque de sommeil, la redéfinition des rôles, la perte de liberté sur plusieurs plans et la responsabilité de prendre soin d'un petit être sans défense ne sont que quelques-unes des difficultés que doivent surmonter les nouveaux parents. La période d'adaptation au nouveau mode de vie est souvent facilitée lorsque les parents peuvent obtenir des congés de leur employeur pour passer plus de temps à la maison avec leur nouveau-né.

Toutefois, en raison de considérations financières et de la sécurité d'emploi, rester à la maison, particulièrement pour de plus longues périodes, n'est pas toujours possible. Au fil des ans, le gouvernement du Canada a prolongé le congé parental à plusieurs reprises afin de permettre aux mères et aux pères de passer plus de temps avec leurs enfants. Quelles sont les conséquences de cette prolongation des congés? Les parents restent-ils maintenant plus longtemps à la maison avec leurs enfants? Y a-t-il des facteurs sociodémographiques qui influent sur la durée des congés pris par les parents? Bien que les pères et les mères aient droit au congé parental, ces dernières sont à ce jour beaucoup plus nombreuses à s'en prévaloir. Dans le présent article, nous examinons les caractéristiques relatives au marché du travail des femmes qui s'absentent de leur emploi pour s'occuper de leurs enfants.

La rémunération des congés payés a considérablement augmenté

C'est grâce à la *Loi sur l'assurance-chômage*¹ de 1940 que le régime d'assurance-chômage a vu le jour au

Canada, mais il a fallu attendre encore 30 ans avant que des dispositions relatives au congé de maternité soient intégrées à la *Loi*. À partir de 1971, les mères ayant accumulé 20 semaines ou plus de gains assurables ont pu toucher des prestations de maternité pour une période pouvant aller jusqu'à 15 semaines. Près de deux décennies plus tard, en 1990, on a ajouté 10 semaines de congé parental aux 15 semaines existantes. Ces 10 semaines supplémentaires, qui pouvaient être utilisées par l'un ou l'autre des parents ou être réparties entre eux², pouvaient être réclamées uniquement après la naissance de l'enfant et dans un délai de 52 semaines.

Grâce à une autre modification importante apportée en décembre 2000, la durée des prestations parentales est passée de 10 à 35 semaines, ce qui

1. En 1996, la *Loi sur l'assurance-chômage* est devenue la *Loi sur l'assurance-emploi*.

2. Développement des ressources humaines Canada (DRHC), *Histoire de l'assurance-chômage*, Ottawa, DRHC, 1996.

L'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi (ECPA), un supplément de l'Enquête sur la population active (EPA) depuis 1997, porte sur l'étendue de la couverture du régime d'assurance-emploi. À partir de 2000, on a ajouté à cette enquête un supplément spécial sur la maternité afin de suivre de près les répercussions du programme de prestations parentales prolongées, qui est entré en vigueur le 31 décembre 2000.

Dans le cadre de ce supplément, on pose aux nouvelles mères des questions détaillées sur leur situation face au marché du travail, avant et après la naissance ou l'adoption de leur enfant. Parmi les autres données recueillies figurent les congés qui ont été pris, les prestations relevant de l'assurance-emploi selon la catégorie et le niveau ainsi que le revenu de la personne et du ménage avant ou depuis la naissance ou l'adoption de l'enfant. L'enquête comprend également des questions sur l'utilisation par le conjoint des prestations parentales ainsi que des questions sur l'employeur et la garde des enfants. Dans les cas où un événement ne s'est pas produit — par exemple le retour de la mère au travail ou le recours aux prestations parentales par le conjoint —, on pose d'autres questions au sujet de leurs intentions. Les calculs de la durée du congé sont fondés sur les périodes de congé prises et prévues.

L'échantillon utilisé pour les enquêtes de 2000 et de 2001 comprenait environ 1 350 mères ayant des

enfants de moins de 13 mois. Toutefois, près de 500 de celles qui ont été interviewées en 2001 avaient donné naissance à leur enfant ou l'avaient adopté en 2000 et, par conséquent, ont été exclues de l'analyse. Dans le présent article, on étudie le comportement sur le marché du travail des mères qui ont donné naissance à un enfant ou en ont adopté un avant ou après la mise en œuvre de la modification apportée aux prestations parentales, ce qui signifie les naissances survenues en 1999, en 2000 ou en 2001.

Situation d'emploi avant la naissance : Les femmes étaient considérées comme employées si elles avaient déclaré avoir travaillé une semaine ou plus, avec rémunération ou bénéfices, au cours de l'une des 52 semaines ayant précédé la naissance de leur enfant.

Au moment de l'EPA, qui a eu lieu quatre à six semaines avant l'ECPA, on a recueilli des données sur les caractéristiques de l'emploi de référence. Dans le cas des femmes qui ne sont pas encore retournées au travail, les termes font référence à leur dernier emploi principal; pour les femmes qui étaient déjà retournées au travail, ils font référence à leur emploi principal courant. Si les mères avaient reçu des montants de leur employeur, des montants de régimes privés d'assurance ou une autre prestation alors qu'elles étaient enceintes ou en congé, outre les prestations parentales ou de maternité relevant de l'assurance-emploi, on les considérait comme des personnes ayant reçu un supplément de rémunération.

dans les faits a entraîné une hausse de six mois à un an de la durée totale du congé rémunéré auquel les parents ont droit. Pour être admissibles aux prestations, les parents doivent avoir accumulé 600 heures de travail au cours des 52 semaines qui ont précédé la demande, ce qui représente une baisse par rapport au seuil précédent qui s'établissait à 700 heures. Toutefois, le taux des prestations est demeuré inchangé à 55 % des gains

hebdomadaires assurables, et le montant maximal a été fixé à 413 \$ par semaine.

L'un des objectifs de la modification adoptée à la Loi en 2000 était de permettre aux parents qui travaillent de prendre soin de leur enfant plus longtemps, tout en garantissant leur retour sur le marché du travail. Une fois les prestations parentales prolongées, tous les territoires et provinces ont revu leurs codes du travail afin

d'accorder une protection complète de 52 semaines ou plus aux employés qui prennent un congé parental ou de maternité, rémunéré ou non³.

3. En vertu des codes du travail provinciaux ou territoriaux, le congé parental garantissant le retour au travail est accordé aux personnes qui comptent du temps d'emploi continu s'échelonnant sur une période de moins d'une semaine à une année.

Davantage de mères restent plus longtemps à la maison

En 2000 et en 2001, plus de 300 000 mères avaient de jeunes enfants à la maison. Au cours des deux années, environ les trois quarts de ces mères avaient travaillé⁴ avant la naissance de leur enfant. Sans tenir compte de la durée du congé parental dont elles avaient bénéficié (10 ou 35 semaines), un peu plus de 8 mères sur 10 sont retournées ou prévoient retourner au travail dans un délai de deux ans, tant en 2000 qu'en 2001⁵. Le fait de bénéficier d'un congé rémunéré plus long ne semble pas avoir influé sur le taux de retour des mères au travail.

L'accès accru aux prestations parentales ainsi que la hausse du taux d'activité des femmes ont fait augmenter la proportion globale de nouvelles mères touchant des prestations parentales ou de maternité, celle-ci étant passée de 54 % en 2000 à 61 % en 2001. Parmi celles qui occupaient un emploi rémunéré, la proportion correspondante a fait un bond, passant de 79 % à 84 %. Néanmoins, 39 % des mères ayant donné naissance à un enfant en 2001 n'ont pas touché de prestations parce qu'elles étaient inactives (23 %), étaient des travailleuses rémunérées non admissibles à ces prestations ou n'en avaient pas fait la demande (12 %), ou étaient des travailleuses autonomes (5 %).

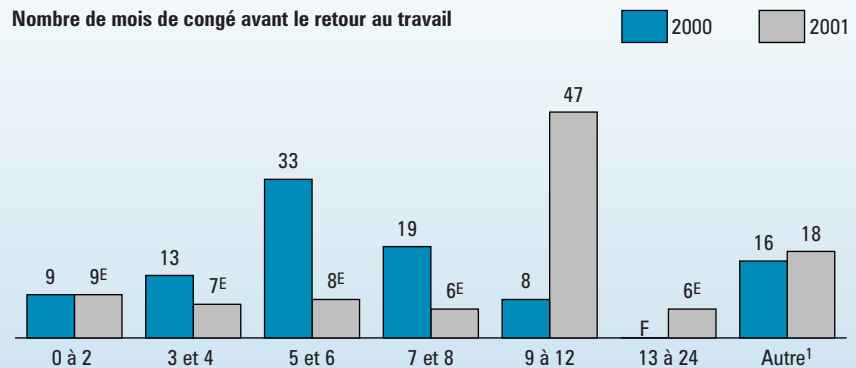
Dans le cas des mères qui sont retournées ou prévoient retourner au travail dans les deux ans suivant la naissance de leur enfant, le délai de retour le plus répandu est passé de 5 à 6 mois en 2000 à entre 9 et 12 mois en 2001. La proportion de femmes retournant au travail après avoir pris un congé d'environ un an (9 à 12 mois) a fait un bond, passant de 8 % en 2000 à 47 % en 2001; de toute évidence, cette hausse est attribuable à la prolongation de la période de versement des prestations.

Au cours de ces deux années, environ 1 femme sur 10 n'a pris aucun

TSC

La proportion de mères ayant pris entre 9 et 12 mois de congé pour s'occuper de leur enfant a augmenté considérablement

Nombre de mois de congé avant le retour au travail



^E à utiliser avec prudence

^F trop peu fiable pour être publié

1. Les femmes qui prévoient retourner au travail dans un délai de 25 mois ou plus, ou qui prévoient retourner au travail mais ne savaient pas à quel moment ou qui prévoient ne pas retourner au travail du tout.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi.

congé ou n'a pris qu'un ou deux mois de congé après la naissance de son enfant. La vaste majorité de ces mères qui retournent rapidement au travail sont des travailleuses autonomes ou des employées qui ne reçoivent pas de prestations parentales ni de prestations de maternité. À l'autre extrême, moins de 2 femmes sur 10 ne prévoient pas retourner au travail, ou planifiaient y retourner mais ne savaient pas à quel moment ou ont donné une date au-delà de deux ans.

Le temps loin du travail n'augmente pas pour les mères qui travaillent à leur compte

Étant donné que les personnes qui travaillent à leur compte ne cotisent pas au régime d'assurance-emploi, elles ne sont pas admissibles aux prestations parentales ni aux prestations de maternité. En outre, les entrepreneures qui prennent congé peuvent éprouver une double perte financière, non seulement parce qu'elles ne touchent pas de rémunération, mais aussi parce qu'elles doivent engager des frais pour recruter un remplaçant⁶. Par conséquent, la durée

médiane du congé n'était que d'un mois pour les travailleuses autonomes qui avaient repris le travail dans un délai de deux ans, tant en 2000 qu'en

4. Pendant au moins une des 52 semaines.

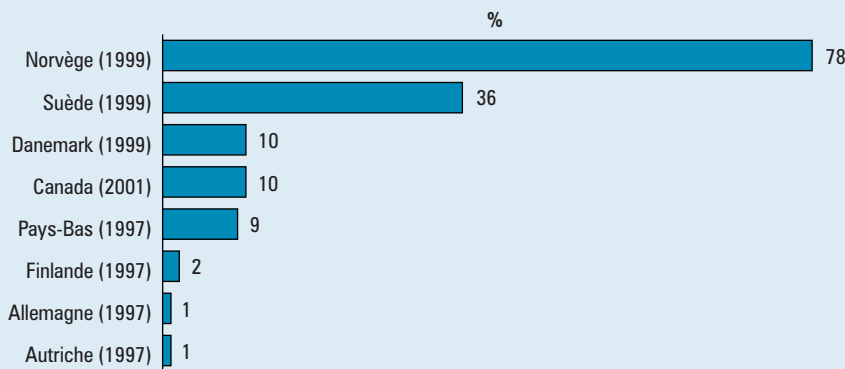
5. Cette constatation diffère des résultats d'une étude menée en 1993-1994 qui portait sur le retour des femmes au travail après la naissance de leur enfant et qui était fondée sur les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), dans le cadre de laquelle 93 % des femmes avaient déclaré être retournées au travail dans un délai de deux ans. L'une des raisons de cette différence pourrait s'expliquer par le fait qu'au moment de l'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi (ECPA), environ 8 % des mères n'avaient pas pris de décision quant à leur retour futur. En soustrayant les indévisées, on constate que 90 % des femmes interviewées dans le cadre de l'ECPA ont aussi déclaré être retournées au travail dans un délai de deux ans.

6. K. Marshall, « L'emploi après la naissance d'un enfant », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPB au catalogue de Statistique Canada, vol. 11, n° 3, automne 1999, p. 20 à 28.

La proportion de pères demandant un congé parental a triplé

La proportion de pères qui ont réclamé ou prévoyaient réclamer des prestations parentales est passée d'environ 3 % en 2000 à 10 % en 2001. Il s'agit d'une hausse significative tant sur le plan statistique que du point de vue social. Bien que la durée des congés ne soit pas connue, environ 1 père sur 10 prenait un congé en bonne et due forme dans le cadre de son emploi pour rester à la maison et prendre soin du nouveau-né. Ce taux place le Canada devant de nombreux autres pays, mais le situe encore loin derrière ceux qui offrent des congés non transférables aux pères — par exemple la Norvège, où presque 80 % des pères prennent un congé parental.

Participation des pères au congé parental rémunéré dans certains pays



Sources : Observatoire européen des relations industrielles en ligne (www.eiro.eurofound.ie); Organisation de coopération et de développement économiques, 2001; Statistique Canada, Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi, 2001.

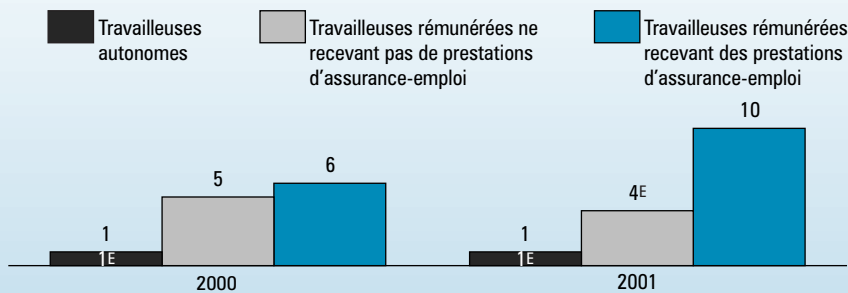
2001⁷. De même, les employées qui, pour une raison ou une autre, n'avaient pas touché de prestations parentales ni de prestations de maternité s'étaient également très peu absentes de leur travail — cinq mois en 2000 et quatre mois en 2001.

La durée médiane du congé pour les femmes touchant des prestations est passée de 6 mois en 2000 à 10 mois en 2001. Bien que la plupart des mères (67 %) aient profité du programme de congé parental révisé et qu'elles aient pris ou prévoyaient prendre un congé de presque un an, le quart des femmes sont restées à la maison pendant 8 mois ou moins, tandis que les autres ont pris un congé de 13 à 24 mois. Ces groupes de mères présentaient de nombreuses similitudes : elles ont à peu près le même âge médian (30 ans), le même taux de nuptialité (95 %) et le même niveau de scolarité (7 femmes sur 10 possédaient un diplôme d'études post-secondaires ou un grade universitaire).

Toutefois, elles présentaient des différences importantes en ce qui a trait à l'adhésion du conjoint au programme de prestations. Près du quart des conjoints des femmes qui avaient pris un congé de huit mois ou moins ont déclaré avoir réclamé des prestations ou prévoyaient le faire, alors que

La durée du congé pris par les femmes travaillant à leur compte est demeurée inchangée

Nombre médian de mois de congé avant le retour au travail



^E à utiliser avec prudence

1. Données fondées sur des périodes complètes seulement; par conséquent, elles sous-estiment probablement le temps d'absence réel.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi.

7. Toutes les travailleuses autonomes, en 2000, et la majorité d'entre elles, en 2001, qui n'étaient pas encore retournées au travail n'ont pas été interviewées au sujet de leur intention d'y retourner ou non. Par conséquent, les calculs sont fondés sur des périodes complètes seulement et sous-estiment probablement le temps d'absence réel. Toutefois, la majorité des travailleuses autonomes étaient déjà de retour au travail et beaucoup plus de la moitié d'entre elles étaient retournées au travail à l'intérieur d'une période de trois mois. Ces constatations concordent avec l'analyse sur les mères qui sont travailleuses autonomes effectuée à l'aide des données de l'EDTR (Marshall, 1999). En outre, les mères travaillant à leur compte qui ont donné naissance à leur enfant en 2000 ont été incluses dans les données de 2001 présentées dans le graphique 2.

seulement quelques-uns des conjoints des femmes qui ont pris un plus long congé ont fait de même. Logiquement, si les pères réclament une partie des 35 semaines de congé parental rémunéré, les mères profiteront de moins d'un an de congé rémunéré pour elles-mêmes et, de ce fait, demeureront moins longtemps à la maison. Des analyses plus poussées⁸ ont indiqué que les femmes dont le partenaire a réclamé ou prévoyait réclamer des prestations parentales étaient 4,6 fois plus susceptibles de retourner au travail dans un délai de huit mois que celles dont le partenaire n'avait pas demandé de prestations.

Une plus faible rémunération est associée à un retour précoce au travail

Les mères qui sont retournées au travail dans un délai de huit mois étaient beaucoup plus nombreuses (49 %) à déclarer une rémunération annuelle inférieure à 20 000 \$ pour leur emploi antérieur ou actuel que les mères qui avaient repris le travail après un congé de près d'un an (29 %)⁹. Autrement dit, une plus faible rémunération est associée à un retour précoce au travail. Par exemple, les mères recevant des prestations parentales ou de maternité qui sont retournées au travail dans un délai inférieur à quatre mois touchaient une rémunération annuelle médiane d'un peu moins de 16 000 \$. Cette constatation donne à penser que les femmes qui touchent une rémunération plus faible (et qui ont possiblement moins d'économies) ne sont peut-être pas en mesure, pour des raisons financières, de rester à la maison une année complète en ne recevant que 55 % de leur rémunération.

Étant donné que le revenu personnel influe sur le revenu total du ménage, les personnes qui sont retournées rapidement au travail étaient également plus susceptibles de faire partie d'un ménage dont le revenu total était inférieur à 40 000 \$ — 46 %,



Environ 3 mères sur 4 ayant un enfant de moins de 13 mois travaillaient avant la naissance de ce dernier

	2000	2001
Ensemble des mères	314 300	203 300¹
	%	
Travaillaient au cours de l'année précédant la naissance	74	77
Les conjoints ont réclamé ou prévoyaient réclamer des prestations parentales ²	3 ^E	10*
Travaillaient avant la naissance	100	100
Sont retournées ou prévoyaient retourner au travail dans un délai de 2 ans ³	84	82
Emploi de référence rémunéré	93	93
Employées	100	100
Ont touché des prestations parentales ou de maternité relevant de l'assurance-emploi	79	84
Ont touché de l'assurance-emploi et un supplément de l'employeur ou d'une autre source	23	20
Sont retournées ou prévoyaient retourner travailler pour les mêmes employeurs ⁴	84	89

E à utiliser avec prudence

* Différence statistiquement significative entre les deux années au niveau de 0,05 ou moins.

1. En 2001, le total des mères était de 326 600, mais puisque le programme de prestations parentales prolongées a commencé en 2001, seules les femmes qui ont donné naissance à leur enfant en 2001 ont été incluses dans l'étude.

2. Parmi les femmes dont le conjoint était présent.

3. Cette constatation diffère des résultats d'une étude effectuée en 1993-1994, qui portait sur le retour des femmes au travail après la naissance de leur enfant et qui était fondée sur les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, dans le cadre de laquelle 93 % des femmes avaient déclaré être retournées au travail dans un délai de deux ans. Au moment de l'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi (ECPA), environ 8 % des mères n'avaient pas pris de décision quant à leur retour futur. Après avoir soustrait les indévisées, 90 % des femmes interviewées lors de l'ECPA ont aussi déclaré être retournées au travail dans un délai de deux ans.

4. Parmi les femmes qui s'étaient absentes du travail pendant une semaine ou plus et qui sont retournées ou prévoyaient retourner au travail dans un délai de 18 mois.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi.

comparativement à 38 % de celles qui sont retournées au travail dans un délai de 9 à 12 mois.

Le fait de toucher un supplément de l'employeur ou une autre forme de rémunération, outre les prestations parentales ou de maternité, ne semble pas avoir de répercussions sur le moment du retour au travail. Un peu plus du quart de toutes les employées qui sont retournées ou prévoyaient retourner au travail dans un délai de

8. Un modèle de régression logistique a été utilisé pour examiner la probabilité d'avoir pris un congé de moins de 9 mois. La variable dépendante dichotomique était de moins de 9 mois (= 1) et de 9 à 12 mois (= 0).

9. On pose l'hypothèse selon laquelle les situations d'emploi avant et après la naissance de l'enfant sont en grande partie similaires. Cette hypothèse s'appuie sur le fait que beaucoup plus de 80 % des femmes retournent travailler pour le même employeur, et 90 %, aux mêmes heures (Marshall, 1999).

	À l'intérieur de 2 ans ¹		À l'intérieur d'un an	
		0 à 8 mois	9 à 12 mois	
Ensemble des employées	97 600*	24 000	65 700	
Durée médiane du congé (en mois)	10	5	11	
Caractéristiques personnelles				
Âge médian (en années)	31	30	31	
		%		
Conjoint occupé ²	90	84	92	
Conjoint non occupé	10 ^E	F	F	
Le conjoint a réclamé ou prévoyait réclamer des prestations parentales ²	10 ^E	F	F	
Le conjoint n'a pas réclamé de prestations parentales	90	77 ^E	94*	
Études secondaires ou moins	28	F	29	
Diplôme d'études postsecondaires, grade universitaire	72	73 ^E	71	
Revenu				
A reçu un supplément de rémunération de l'employeur	26	27 ^E	26 ^E	
N'a pas reçu de supplément de rémunération	74	73	74	
Gains annuels de la personne				
Moins de 20 000 \$	35	49 ^E	29*	
20 000 \$ à 39 999 \$	45	31 ^E	51	
40 000 \$ ou plus	21	F	20 ^E	
Gains annuels du ménage				
Moins de 40 000 \$	41	46 ^E	38	
40 000 \$ à 59 999 \$	34	32 ^E	34	
60 000 \$ ou plus	25	F	28 ^E	
Prestations d'assurance-emploi hebdomadaires médianes	316	300	323	
Caractéristiques liées à l'emploi³				
		%		
Temps plein	86	82	87	
Temps partiel	14	F	13 ^E	
Permanent	95	87	98*	
Temporaire	F	F	F	
Syndiqué	36	33 ^E	34	
Non syndiqué	64	67 ^E	66	

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* Différence statistiquement significative au niveau de 0,05 ou moins. Pour chaque variable, on a mené des tests entre les deux groupes de femmes qui sont retournées au travail.

1. Exclut les cas de non-réponse. L'échantillon des femmes qui ont pris ou prévoyaient prendre de 13 à 24 mois de congé était trop restreint pour être présenté selon les caractéristiques personnelles.

2. Seules les répondantes ayant un conjoint, soit 95 % des membres de tous les groupes.

3. Données relatives à l'emploi de référence au moment de l'interview.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi.

deux ans profitaient de cet avantage¹⁰. Bien que le supplément de rémunération ait été substantiel pour de nombreuses personnes — la moitié d'entre elles touchaient un supplément assez important pour que le total soit égal à 90 % ou plus de leur rémunération —, la durée médiane de leur versement n'était que de 15 semaines.

La proportion de femmes touchant des prestations parentales ou de maternité ainsi qu'un supplément de rémunération de leur employeur ou d'une autre source était de 20 % en 2001 et de 23 % en 2000. Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles de toucher un supplément si elles travaillaient pour une grande entreprise (en 2001, 31 % des femmes qui travaillaient dans des entreprises comptant 500 employés ou plus ont touché un supplément, comparativement à 18 % de celles qui travaillaient pour de plus petites entreprises).

Les femmes occupant un emploi permanent sont plus susceptibles de prendre un plus long congé

Le fait de travailler à temps plein ne semble pas influencer sur la durée du congé que prennent les femmes pour s'occuper de leurs enfants. La plupart des mères qui ont pris ou prévoyaient prendre un congé d'un an (87 %) avaient travaillé à temps plein dans leur emploi précédent ou actuel, tout comme celles qui ont pris un congé moins long (82 %). De même, des proportions semblables, soit le tiers de ces deux groupes de mères, ont déclaré que leur emploi était syndiqué.

Toutefois, un facteur lié à l'emploi qui avait une incidence sur le retour

10. L'ensemble des taux de suppléments de rémunération de 20 % et de 26 %, qui sont indiqués dans les tableaux 1 et 2 respectivement, diffèrent en raison de la population étudiée. Le taux de 26 % comprend uniquement les employées qui touchaient des prestations parentales ou de maternité et qui sont retournées au travail dans un délai de deux ans.

relativement hâtif au travail, malgré les prestations parentales ou de maternité, était la nature permanente de l'emploi. Ainsi, presque toutes les mères (98 %) qui se sont absentes du travail pendant un an occupaient un emploi permanent, comparativement à 87 % de celles qui sont retournées au travail dans un délai inférieur à huit mois et à 75 % de celles qui ont repris le travail dans un délai inférieur à quatre mois. Environ 90 % de ces emplois non permanents étaient temporaires, d'une durée déterminée, contractuels ou occasionnels, et étaient donc, en théorie, moins susceptibles de comporter une garantie de retour au travail. Les femmes occupant un emploi non permanent étaient presque cinq fois plus susceptibles de retourner au travail dans un délai inférieur à neuf mois que celles ayant un emploi permanent.

Certains des principaux facteurs qui influent sur la durée du congé des femmes touchant des prestations parentales et de maternité peuvent être interdépendants. Par exemple, les emplois non permanents comportent en général une rémunération plus faible que les emplois permanents; il est donc possible qu'un retour précoce au travail découle de la possibilité de perdre son emploi, de besoins économiques, ou de ces deux facteurs.

Résumé

En 2000, une modification importante apportée à la *Loi sur l'assurance-emploi* a ajouté 25 semaines de congé parental rémunéré aux 10 semaines de congé existantes. En incluant les 15 semaines de prestations de maternité, les parents ont maintenant droit jusqu'à un an de congé rémunéré pour prendre soin de leurs enfants.

La plupart des personnes qui touchaient ces prestations se sont absentes de leur travail pendant une période beaucoup plus longue après la naissance ou l'adoption de leur enfant. Toutefois, le quart d'entre elles sont retournées au travail dans un

délai de huit mois. Les facteurs importants liés à une moins longue absence du travail comprennent l'adhésion du père au programme de prestations parentales, le fait que l'emploi de la mère ne soit pas permanent et le faible niveau de rémunération. En outre, la modification apportée au programme de prestations n'a eu aucune incidence sur les personnes n'ayant pas droit au congé parental : les femmes travaillant à leur compte, les travailleuses rémunérées mais qui n'étaient pas admissibles aux prestations ou n'en avaient pas fait la demande et celles qui n'occupaient pas d'emploi auparavant.

Depuis la prolongation de la période de versement des prestations parentales, le taux d'adhésion des pères au programme a augmenté. Ainsi, non seulement la plupart des nouveau-nés profitent-ils aussi des soins de leur mère à temps plein pendant une plus longue période, mais plusieurs de ces petits bénéficient également de la présence de leur père à la maison pendant un certain temps.



Katherine Marshall est chef de l'analyse du contenu à la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail de Statistique Canada.

Vous désirez de plus amples renseignements sur Statistique Canada?

COMMUNIQUEZ AVEC NOTRE SERVICE NATIONAL DE RENSEIGNEMENTS :

1 800 263-1136

Pour commander des publications,
SERVICE NATIONAL DE COMMANDES : 1 800 267-6677
INTERNET : order@statcan.ca
SERVICE NATIONAL ATS : 1 800 363-7629

STATISTIQUE CANADA MET À VOTRE DISPOSITION SES HUIT CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONNAUX :

Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
 Halifax (N.-É.) : (902) 426-5331
 Télécopieur : (902) 426-9538

Québec et Nunavut
 Montréal (Qc.) : (514) 283-5725
 Télécopieur : (514) 283-9350

Ontario
 Toronto (Ont.) : (416) 973-6586
 Télécopieur : (416) 973-7475

Manitoba
 Winnipeg (Man.) : (204) 983-4020
 Télécopieur : (204) 983-7543

Saskatchewan
 Regina (Sask.) : (306) 780-5405
 Télécopieur : (306) 780-5403

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
 Edmonton (Alb.) : (780) 495-3027
 Télécopieur : (780) 495-5318

Colombie-Britannique et Yukon
 Vancouver (C.-B.) : (604) 666-3691
 Télécopieur : (604) 666-4863

Région de la capitale nationale
 (613) 951-8116
 Télécopieur : (613) 951-0581

NORMES DE SERVICE AU PUBLIC

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Vous déménagez?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Veuillez nous faire parvenir le nom de l'abonné, l'ancienne adresse, la nouvelle adresse, le numéro de téléphone et le numéro de référence du client à :

Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
Édifice R.-H.-Coats, section 9-K
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

ou par téléphone au (613) 951-7277 ou 1 800 700-1033; ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou 1 800 889-9734; ou par Internet à order@statcan.ca.

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

Le point sur l'éducation

Le présent article est une adaptation du document intitulé « L'éducation au Canada : viser plus haut », publié le 11 mars 2003 dans le cadre de la diffusion de données sur l'éducation tirées du Recensement de la population de 2001. On peut consulter ce document sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/educ/pdf/96F0030XIF2001012.pdf.

Le Canada a fait son entrée dans le XXI^e siècle en ayant une population plus scolarisée que jamais auparavant. Au cours des années 1990, le nombre de Canadiens qui ont fait des études collégiales ou universitaires a augmenté de façon constante, perpétuant la tendance qui a débuté après la Seconde Guerre mondiale. Le fait qu'on accorde autant d'importance aux études supérieures de nos jours relève de trois développements récents : une économie globale et technologiquement avancée où la richesse est générée grâce aux travailleurs de mieux en mieux formés; l'arrivée d'immigrants hautement spécialisés durant les années 1990; et la situation incertaine du marché du travail pendant la récession du début des années 1990, qui a incité les jeunes à poursuivre leurs études.

Davantage de diplômés des collèges et des universités

Au cours des 50 dernières années, le niveau de scolarité des Canadiens a augmenté de façon remarquable. La proportion de personnes qui ont un

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Dans le cadre du Recensement de la population, on a demandé aux personnes de 15 ans et plus de déclarer leur niveau de scolarité. Aux fins de la présente étude, la population a été classée en cinq groupes selon le plus haut niveau de scolarité complété, et elle a été répartie selon une hiérarchie représentant le temps consacré aux études.

- Inférieur au diplôme d'études secondaires
- Diplôme d'études secondaires
- Certificat d'une école de métiers (comprend les apprentis inscrits)
- Certificat d'études collégiales ou diplôme d'un collège communautaire, d'un cégep, d'une école de soins infirmiers, d'une école de radiologie, d'un institut technique ou d'un collège commercial privé
- Études universitaires (comprennent les certificats inférieurs ou supérieurs au baccalauréat, le baccalauréat, la maîtrise, le doctorat acquis et les grades professionnels en médecine, en dentisterie, en médecine vétérinaire et en optométrie).

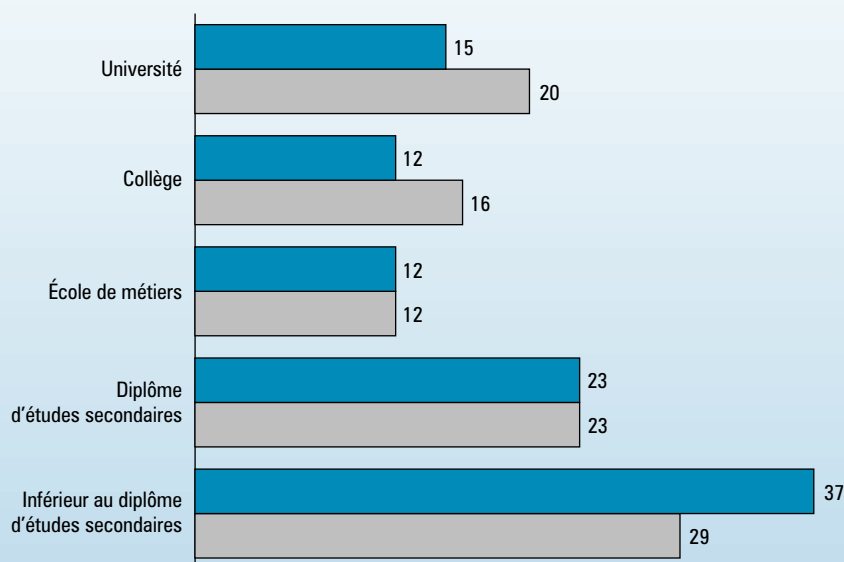
grade universitaire, par exemple, a décuplé, passant de 2 % de la population de 25 ans et plus en 1951 à 20 % en 2001, tandis que la proportion de Canadiens ayant moins d'une

9^e année d'études a chuté de 55 % à 11 %. La tendance à poursuivre des études universitaires était évidente au cours des années 1990 : la proportion de personnes de 25 ans et plus ayant

% de la population de 25 ans et plus

1991

2001



Source : Statistique Canada, recensements de la population, 1991 et 2001.

un grade universitaire est passée de 15 % à 20 % entre 1991 et 2001. Dans le même ordre d'idées, le pourcentage de personnes qui avaient obtenu un diplôme d'études collégiales est passé de 12 % à 16 % durant cette même décennie, alors que la proportion de personnes ayant un certificat d'une école de métiers est demeurée stable à 12 %.

En tout et pour tout, le nombre de diplômés d'études postsecondaires a augmenté de 2,7 millions de personnes entre 1991 et 2001, ce qui correspond à un taux de croissance près de trois fois supérieur au taux de croissance de la population de 15 ans et plus : 39 % par rapport à 14 %.

Le niveau de scolarité a augmenté de façon plus importante chez les personnes de 25 à 34 ans. Ces personnes avaient entre 15 et 24 ans lorsque la récession du début des années 1990 a frappé et beaucoup d'entre elles ont choisi de poursuivre leurs études tout

en retardant leur entrée sur le marché du travail. En 2001, 28 % des jeunes adultes de ce groupe avaient un diplôme universitaire, 21 %, un diplôme d'études collégiales et 12 %, un diplôme d'une école de métiers. En tout, 61 % de ces personnes possédaient un diplôme d'études postsecondaires, par rapport à 49 % des personnes de 25 à 34 ans en 1991.

Comme de plus en plus d'emplois exigeaient des études postsecondaires, les jeunes hommes et les jeunes femmes étaient plus susceptibles de prolonger leur séjour chez leurs parents et donc, de retarder leur mariage et de fonder leur propre famille. Au début des années 1990, un virage important s'est produit dans la façon d'accorder de l'aide financière aux élèves : les bourses sont progressivement devenues des prêts d'études. Au milieu des années 1990, les hausses de limites des prêts ont fait en sorte que les élèves se voyaient accorder des

prêts plus importants mais, par contre, recevaient moins de bourses. En combinant ces facteurs aux coûts élevés que représente la fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire, le résultat a été une augmentation spectaculaire de la moyenne des dettes des élèves qui devaient emprunter de l'argent¹. Ces facteurs ont contribué à faire augmenter les frais d'études chez les jeunes à des niveaux record et à retarder leur indépendance économique.

Toutefois, l'éducation joue un rôle crucial dans le développement des individus et de la société. Étant donné que l'éducation permet aux personnes de prendre part aux enjeux et aux débats qui les touchent elles-mêmes et qui touchent la société, une main-d'œuvre scolarisée et avertie est vitale pour une économie forte et prospère². Les personnes scolarisées tirent aussi d'autres avantages de leur éducation. On sait depuis longtemps que la scolarité influe grandement sur le type d'emploi que les personnes occupent, sur la probabilité d'avoir un emploi et sur le niveau du revenu d'emploi. En effet, d'après le Recensement de 2001, les personnes qui détenaient un baccalauréat étaient plus susceptibles de travailler à temps plein toute l'année et d'avoir des revenus plus élevés que les diplômés du secondaire.

Le nombre de personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires est peu élevé

Parallèlement à l'augmentation du niveau de scolarité des Canadiens, il

1. W. Clark, « Le remboursement des prêts étudiants », *Tendances sociales canadiennes*, hiver 1998, p. 27.

2. Statistique Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation, Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme des indicateurs pan-canadiens de l'éducation, 1999*, produit n° 82-582-XIF au catalogue, février 2000, p. 1.

n'est pas étonnant que la proportion d'adultes de 25 ans et plus n'ayant aucun diplôme d'études secondaires ait chuté de près de 690 000 personnes entre 1991 et 2001, pour se situer à un peu moins de 5,8 millions de Canadiens (37 % à 29 %, respectivement). La tendance était similaire chez les 25 à 34 ans : la proportion qui n'avait pas de diplôme d'études secondaires est passée de 23 % en 1991 à 15 % en 2001 (17 % des jeunes hommes et 13 % des jeunes femmes).

Même si moins de personnes ont abandonné le secondaire avant l'obtention d'un diplôme, celles qui l'ont fait sont tout de même confrontées à de nombreux risques. Premièrement, les décrocheurs du secondaire sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les diplômés du secondaire à ne pas avoir d'emploi et à toucher des revenus moins élevés. De plus, un certain nombre d'autres conditions défavorables telles que la mauvaise santé, le crime, l'abus d'alcool ou de drogues et la dépendance économique³ sont associées au décrochage scolaire. Toutefois, certaines personnes reconnaissent éventuellement ces risques et terminent leurs études secondaires plus tard, alors que d'autres s'inscrivent à des programmes ou à des cours à l'extérieur de l'école secondaire.

Davantage de jeunes femmes que de jeunes hommes font des études universitaires

En 2001, les jeunes femmes étaient moins susceptibles que les jeunes hommes de ne pas avoir terminé le secondaire et plus susceptibles de détenir un baccalauréat ou une maîtrise⁴. La présence des femmes est devenue plus fréquente dans des études de plus en plus poussées. En 1991, les jeunes femmes de 25 à 34 ans représentaient un peu plus de la moitié (51 %) des détenteurs de baccalauréat, mais les hommes étaient toujours majoritaires aux niveaux de la maîtrise et du doctorat. D'après le

Recensement de 2001, les jeunes femmes de ce groupe d'âge ont fait passer leur majorité à 56 % au sein des détenteurs de baccalauréat et, pour la première fois, elles ont dépassé les hommes à la maîtrise (52 %). Cependant, elles étaient toujours moins nombreuses au doctorat (37 %).

Entre 1991 et 2001, le niveau de scolarité était à la hausse tant pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes, mais on observait une augmentation plus marquée de diplômes universitaires chez les jeunes femmes. En 1991, des proportions égales (18 %) d'hommes et de femmes de 25 à 34 ans avaient un grade, un certificat ou un diplôme universitaire. En 2001, 25 % des hommes et 30 % des femmes avaient obtenu ces compétences. Au cours des années 1990, le nombre de femmes ayant fait des études universitaires a augmenté de 41 %, alors que le nombre d'hommes s'est accru de 14 %.

Les collèves attirent plus de femmes, alors que les écoles de métiers attirent plus d'hommes

Les études collégiales ont aussi gagné en popularité chez les jeunes adultes, passant à 20 % des 25 à 34 ans en 2001, par rapport à 17 % en 1991, et ce, malgré le fait que le nombre de diplômés ait quelque peu diminué au cours de la décennie (d'un peu moins de 1 %). En 2001, les femmes représentaient toujours la majorité (58 %) des jeunes diplômés du collève, une situation semblable à celle observée 10 ans auparavant.

Les certificats et les diplômes des écoles de métiers semblent perdre en

popularité. La proportion de jeunes adultes de 25 à 34 ans détenant des certificats et des diplômes d'écoles de métiers a diminué, chutant de 14 % en 1991 à 12 % en 2001 (une baisse de 28 % en ce qui a trait au nombre absolu). En 2001, les hommes représentaient 60 % des jeunes adultes ayant fait des études de métiers, une majorité quelque peu inférieure à celle de 1991.

Des immigrants très scolarisés

La population active canadienne a bénéficié des connaissances que les nouveaux immigrants ont apportées avec eux. Le niveau de scolarité des immigrants arrivés au Canada durant les années 1990 était de beaucoup supérieur à celui des immigrants précédents. En 2001, par exemple, 61 % des nouveaux immigrants en âge de travailler qui étaient arrivés au cours des années 1990 avaient des compétences supérieures au niveau secondaire, par rapport à 48 % des immigrants qui étaient arrivés durant les années 1980 ou 1970. Environ 41 % des nouveaux immigrants avaient une formation universitaire, 13 %, un diplôme d'études collégiales et 8 %, un certificat d'une école de métiers.

Les nouveaux immigrants étaient non seulement plus scolarisés que leurs homologues précédents, mais ils étaient aussi considérablement plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires que les personnes de 25 à 34 ans nées au Canada, lesquelles formaient l'autre source de nouveaux travailleurs. En 2001, 28 % des jeunes

3. Gilbert, L. Barr, W. Clark, M. Blue et D. Sunter, *Après l'école, résultats d'une enquête nationale comparant les sortants de l'école aux diplômés d'études secondaires âgés de 18 à 20 ans*, produit n° 81-575F au catalogue de Statistique Canada, 1993, p. 6.

4. Le niveau de scolarité des 25 à 34 ans illustre le profil d'éducation futur de l'ensemble de la population. Comme la plupart des 25 à 34 ans ont terminé leurs études, leur niveau de scolarité fournit un indicateur important de la scolarité future de la population. La plupart des jeunes de 15 à 24 ans sont encore aux études, alors leur niveau de scolarité actuel est inférieur aux compétences qu'ils obtiendront.

adultes canadiens avaient poursuivi des études universitaires. Les nouveaux immigrants étaient toutefois moins susceptibles que les personnes nées au Canada d'avoir des attestations d'études collégiales (13 % par rapport à 21 %) ou d'une école de métiers (8 % par rapport à 12 %). La proportion de diplômés d'écoles de métiers a d'ailleurs beaucoup diminué chez les immigrants, car elle était de 14 % durant les années 1970.

Le Canada, un leader en ce qui a trait au niveau de scolarité

D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada occupe le quatrième rang parmi les pays membres de l'OCDE en ce qui concerne la proportion de la population en âge de travailler (de 25 à 64 ans) détenant un grade universitaire et le deuxième rang pour ce qui est du diplôme d'études collégiales. En 2000, 20 % de la population canadienne en âge de travailler avait fait des études universitaires et 21 %, des études collégiales.

Si l'on réunit l'université et le collège, le Canada est le pays de l'OCDE qui enregistre la plus forte proportion de population en âge de travailler ayant poursuivi des études universitaires ou collégiales. En 2000, 41 % de la population canadienne de 25 à 64 ans avait poursuivi des études collégiales ou universitaires, comparativement à 37 % aux États-Unis, à 36 % en Irlande et à 34 % au Japon.

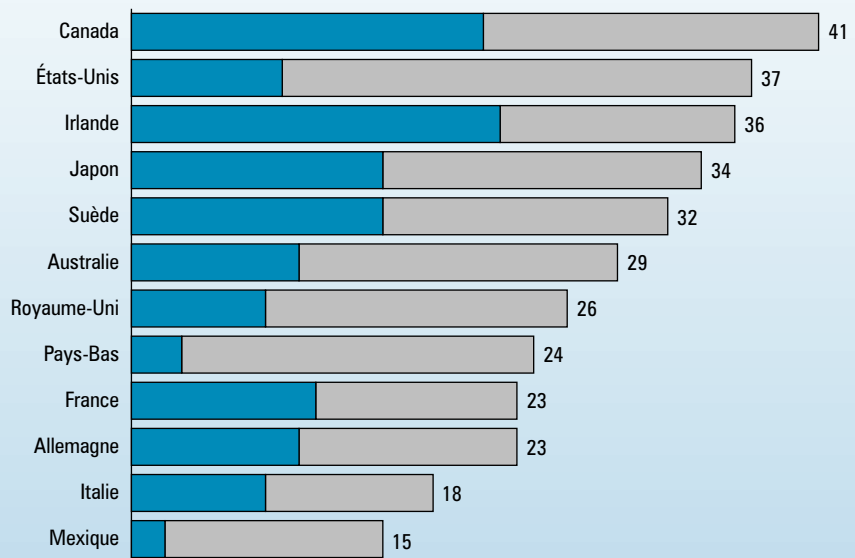
Cette situation pourrait s'expliquer entre autre par le fait que le Canada, contrairement aux autres pays, offre deux systèmes d'éducation parallèles suivant l'obtention du diplôme secondaire et que chacun d'eux joue un rôle important dans le développement des connaissances et des habiletés. Dans la plupart des autres pays membres de l'OCDE, c'est soit l'université, soit le collège qui prédomine.



En 2000, le Canada se classait au premier rang des pays de l'OCDE pour ce qui est des études collégiales et universitaires

% de la population de 25 à 64 ans

■ Collège ■ Université



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Regards sur l'éducation*, 2002.

L'écart de scolarité diminue légèrement entre les peuples autochtones et non autochtones

Parmi les 25 à 64 ans qui s'identifiaient comme faisant partie d'un groupe autochtone, la proportion qui avait un diplôme d'études secondaires est passée de 21 % à 23 % entre 1996⁵ et 2001. Durant la même période, le pourcentage de personnes ayant une formation postsecondaire est passé de 33 % à 38 %, et la proportion qui n'avait pas de diplôme d'études secondaires a chuté considérablement de 45 % à 39 %.

Ces changements ont légèrement fait diminuer l'écart entre le niveau de scolarité des populations autochtone et non autochtone. Les Autochtones en âge de travailler étaient plus susceptibles de détenir un certificat d'une école de métiers (16 %) que leurs homologues non autochtones (13 %), tandis que 15 % des Autochtones et 18 % des personnes non autochtones

en âge de travailler avaient poursuivi des études collégiales. L'écart est demeuré important en ce qui concerne les diplômés universitaires : 8 % de la population autochtone en âge de travailler avait poursuivi des études universitaires, par rapport à 23 % de la population non autochtone.

L'ingénierie : le domaine d'études le plus populaire auprès des hommes à l'université

Au cours de la dernière décennie, les changements du profil de compétences des diplômés universitaires témoignent des tendances pour la technologie et les affaires durant les années 1990. En 2001, un peu moins de 3,7 millions de personnes de 25 à 64 ans avaient fait des études universitaires.

5. Il n'existe pas de données comparables pour 1991.

Cette même année, l'ingénierie (15 %), les affaires et le commerce (10 %) ainsi que l'enseignement (8 %) étaient les trois champs d'études les plus populaires auprès des hommes en âge de travailler ayant une formation universitaire. L'enseignement (20 %), les sciences infirmières (6 %) ainsi que les affaires et le commerce (6 %) étaient les champs d'études les plus populaires auprès des femmes en âge de travailler. Alors que la proportion d'étudiants en ingénierie ainsi qu'en affaires et en commerce a augmenté entre 1991 et 2001, la proportion d'étudiants qui ont opté pour l'enseignement et les sciences infirmières a diminué. L'enseignement et l'ingénierie constituaient les deux domaines d'études les plus courants, tant en 1991 qu'en 2001, alors que les affaires et le commerce sont passés du quatrième au troisième rang.

Les diplômés du collège comptaient un peu plus de 2,9 millions de personnes en âge de travailler, soit une augmentation de 0,9 million depuis 1991. D'après le Recensement de 2001, les cinq champs d'études les plus populaires auprès des diplômés du collège étaient l'administration et le secrétariat (10 %), les soins infirmiers (8 %), la gestion financière (8 %), les affaires et le commerce (7 %), ainsi que le traitement des données et l'informatique (6 %). Le domaine du traitement des données et de l'informatique était le seul nouveau venu parmi les cinq principaux domaines depuis 1991, année où il se classait au septième rang auprès des diplômés du collège. Au cours des années 1990, la proportion de diplômés du collège en administration et en soins infirmiers qui étaient en âge de travailler a diminué, tandis que la proportion de diplômés en gestion financière, en affaires et en commerce, ainsi qu'en traitement des données et en informatique a augmenté.

Il était plus fréquent que les hommes détiennent des certificats

d'écoles de métiers. Près de 2,1 millions de personnes de 25 à 64 ans avaient obtenu des certificats d'écoles de métiers en 2001, soit une augmentation de 0,2 million depuis 1991. Ce nombre représente une hausse de 9 %, laquelle est inférieure au taux de croissance de l'ensemble de la population en âge de travailler. Les trois domaines d'études les plus populaires étaient le bâtiment et la construction (16 % des détenteurs de certificats), le génie mécanique (13 %) ainsi que l'administration et le secrétariat (11 %). Au cours des années 1990, la proportion de personnes qui détenaient ces certificats de métiers a sensiblement diminué. Au même moment, le domaine du traitement des données et de l'informatique a fait son entrée parmi les 10 domaines les plus populaires, avec 3 % de diplômés en 2001.

Résumé

La population canadienne est maintenant plus scolarisée que jamais et le Canada se classe au premier rang parmi les pays membres de l'OCDE en ce qui concerne la proportion de la population en âge de travailler détenant une formation collégiale ou universitaire. Parmi les jeunes adultes de 25 à 34 ans, les études collégiales et universitaires ont gagné en popularité, alors que la formation dans les écoles de métiers était moins fréquente en 2001 qu'en 1991. À l'université, les jeunes femmes étaient majoritaires non seulement au baccalauréat mais aussi à la maîtrise, tandis que les hommes sont demeurés plus nombreux au doctorat. Les immigrants arrivés au cours des années 1990 sont plus susceptibles d'avoir fait une formation universitaire que les personnes nées au Canada, et ils ont contribué à hausser le niveau de scolarité au Canada.

Les connaissances, les compétences et la créativité feront rouler l'économie du XXI^e siècle. Les données du recensement montrent que les Canadiens ont

continué de parfaire leur éducation afin de décrocher de bons emplois et de subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs familles. Dans une économie globale dont le rythme est accéléré, le monde du travail actuel ne doit pas seulement réussir à s'ajuster doucement à un environnement en perpétuel changement, mais il doit aussi s'adapter à des niveaux de scolarité et à des compétences supérieurs.



Les soins de santé en français à l'extérieur du Québec

par Louise Marmen et Sylvain Delisle

Des études antérieures ont démontré que la communication entre les patients et les professionnels de la santé est meilleure lorsque ceux-ci parlent la même langue¹. Il n'est donc pas étonnant que les communautés francophones en situation minoritaire s'inquiètent de l'accessibilité des services de soins de santé dans leur propre langue. Beaucoup de ces communautés vieillissent et, selon certaines études, leurs situations socioéconomiques les prédisposent à des risques plus importants pour leur santé que ceux auxquels fait face la population en général².

Jusqu'à tout récemment, on ne disposait d'aucune information à l'échelon national sur l'usage du français au travail par les professionnels de la santé. Cependant, dans le cadre du Recensement de la population de 2001, on a posé une nouvelle question à deux volets sur la langue utilisée le plus souvent au travail et les autres langues utilisées régulièrement au travail.

Dans le présent article, on examine, à l'aide des données du Recensement de 2001, le bassin potentiel de professionnels de la santé qui, tout probablement dans le cadre de leur pratique, utilisent le français au travail, ainsi que ceux qui ne l'utilisent pas régulièrement mais qui connaissent la langue française. Cet article met l'accent sur deux groupes de dispensateurs de « soins primaires »³ : les omnipraticiens et les infirmières travaillant dans le domaine de la santé.

La population francophone est plus âgée que l'ensemble de la population

Les francophones (c'est-à-dire la clientèle potentielle nécessitant des services en français) comprennent les personnes

dont la langue maternelle est le français et qui peuvent soutenir une conversation dans cette langue, ainsi que les personnes dont la première langue officielle parlée est le français sans être leur langue maternelle. Mis à part le Nouveau-Brunswick, les francophones ne représentent qu'une faible proportion de l'ensemble de la population des provinces et des territoires à l'extérieur du Québec.

1. S. Bowen, *Barrières linguistiques dans l'accès aux soins de santé*, novembre 2001. Étude préparée pour Santé Canada.
2. Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), *Santé en français : pour un meilleur accès à des services de santé en français*, Ottawa, FCFA, 2001, p. viii; Programme de recherche, d'éducation et de développement en santé publique (PREDSP), *Rapport sur la santé des francophones de l'Ontario*, Sudbury, PREDSP, 2000, p. 100.
3. Shah les définit comme des soins prodigués directement par un praticien lors du premier contact du patient avec le système de santé. C.P. Shah, *Public health and preventive medicine in Canada*, 4^e édition, Toronto, Presses de l'Université de Toronto, 1998, p. 385.

Dans le présent article, on utilise les données du Recensement de 2001, lesquelles ont été recueillies auprès d'un échantillon composé de 20 % des ménages canadiens. La nouvelle question à deux volets, introduite dans le questionnaire de 2001, porte sur la langue utilisée le plus souvent et les autres langues utilisées régulièrement dans leur emploi par les personnes occupées entre le 1^{er} janvier 2000 et le 15 mai 2001. Ces données fournissent des renseignements sur les professionnels de la santé dans l'ensemble du Canada qui offrent des services en français.

Aux fins du présent article, on définit les « francophones » comme des personnes dont la langue maternelle¹ est le français et qui parlent encore cette langue, ainsi que les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français mais dont la première langue officielle parlée² est le français. Ces personnes représentent la clientèle (le mot « patients » est aussi utilisé comme synonyme) pouvant avoir besoin de services de soins de santé en français. Les « professionnels francophones » font référence aux dispensateurs de soins de santé qui utilisent le plus souvent ou régulièrement le français au travail.

Les régions géographiques dont il est question dans le présent article correspondent aux concepts géographiques utilisés dans le cadre du recensement. Les grands centres correspondent aux régions métropolitaines de recensement (RMR) et aux agglomérations de recensement (AR). Les régions périphériques consistent en des régions dans lesquelles au moins 5 % de la population active occupée vivant dans les municipalités qui constituent ces régions travaille dans le noyau urbain d'une RMR ou d'une AR. Les régions éloignées sont composées de municipalités dans lesquelles moins de 5 % du total de la population active occupée travaille dans le noyau urbain d'une RMR ou d'une AR.

1. La « langue maternelle » fait référence à la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le répondant au moment du recensement. Selon cette définition, le répondant n'a pas besoin d'être encore en mesure de parler sa langue maternelle.
2. Cette variable correspond à la langue officielle actuellement parlée par la personne et qui, dans la plupart des cas, a été apprise en premier lieu. Cette définition est fondée sur trois variables linguistiques du recensement : la connaissance des langues officielles, la langue maternelle et la langue parlée à la maison. Pour en savoir plus, veuillez consulter le *Dictionnaire du Recensement de 2001*, produit n° 92-378-XIF au catalogue de Statistique Canada.

Il n'est guère étonnant que le groupe le plus susceptible de nécessiter des services de soins de santé soit constitué de personnes âgées. Par conséquent, plus la proportion de personnes âgées est élevée au sein d'un groupe, plus la demande de tels services est importante. Dans toutes les provinces, sauf au Nouveau-Brunswick, la proportion de personnes de 65 ans et plus est plus élevée chez les francophones que dans l'ensemble de la population (au Nouveau-Brunswick, cette proportion est la même, soit de 13 %). En Saskatchewan, les personnes âgées représentent 28 % des francophones, soit le double de la proportion enregistrée dans la population en

général (14 %). On constate également un grand écart à l'Île-du-Prince-Édouard (22 % par rapport à 13 %, respectivement), tandis qu'en Ontario, cette différence est négligeable (13 % par rapport à 12 %).

La répartition géographique des francophones âgés varie selon la province où ils résident. Dans certaines provinces, les personnes âgées vivent principalement dans les grands centres urbains (par exemple 80 % en Ontario, 84 % en Colombie-Britannique), alors que dans d'autres provinces, la majorité d'entre elles résident dans des régions éloignées ou périphériques (73 % en Nouvelle-Écosse, 61 % au Nouveau-Brunswick).

Dans des provinces comme la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, la concentration de personnes plus susceptibles d'avoir besoin de services de soins de santé est alors plus élevée dans les régions éloignées et périphériques.

Une proportion considérable des francophones âgés est unilingue française. Cette situation les rend plus vulnérables lorsque les services de soins de santé ne sont pas offerts dans leur langue. En 2001, au Nouveau-Brunswick, les personnes unilingues représentaient quelque 32 % des francophones âgés. Dans les régions éloignées de cette province, leur proportion était encore plus élevée

	Ensemble de la population		Population francophone ¹	
	En milliers	% de 65 ans et plus	En milliers	% de 65 ans et plus
Terre-Neuve-et-Labrador	508	12	2	14
Île-du-Prince-Édouard	133	13	6	22
Nouvelle-Écosse	898	13	36	19
Nouveau-Brunswick	720	13	241	13
Ontario	11 286	12	587	13
Manitoba	1 104	13	46	20
Saskatchewan	963	14	18	28
Alberta	2 941	10	66	13
Colombie-Britannique	3 869	13	71	16

1. Personnes dont la langue maternelle est le français et qui parlent encore cette langue, ainsi que celles dont la langue maternelle n'est pas le français mais dont la première langue officielle parlée est le français.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

(45 %). En Ontario, 12 % des francophones âgés vivant un peu partout dans la province étaient unilingues, et 25 % d'entre eux résidaient dans des régions éloignées. Dans les autres provinces, les personnes âgées unilingues françaises représentaient moins de 4 % de toutes les personnes âgées francophones.

Au Nouveau-Brunswick et en Ontario, la proportion de professionnels de la santé francophones équivaut à celle de la population francophone

Il est possible d'estimer la disponibilité des professionnels de la santé francophones pour répondre aux besoins des francophones en comparant la proportion de professionnels de la santé francophones à celle des francophones. Le « ratio de densité relative »⁴ sert à indiquer si, parmi les professionnels de la santé, le nombre qui travaillent en français est proportionnel au nombre de francophones dans la population totale. Si ce ratio est de 1, cela signifie que la proportion

de professionnels de la santé travaillant en français correspond à la proportion de francophones. Alors, en supposant que le nombre total de professionnels de la santé répond aux besoins de l'ensemble de la population, la population francophone devrait être bien desservie. Si le ratio est supérieur à 1, ils sont alors proportionnellement plus nombreux que les francophones, et si le ratio est inférieur à 1, on constate le contraire. Par exemple, en Ontario, le ratio de densité relative des omnipraticiens est de 1,7; cela signifie donc que la proportion d'omnipraticiens francophones est près de deux fois supérieure à la proportion de francophones.

Parmi toutes les provinces, seuls le Nouveau-Brunswick et l'Ontario ont un ratio de densité relative supérieur à 1 pour les omnipraticiens et les infirmières. Alors que la proportion d'omnipraticiens francophones est supérieure à la proportion de francophones de toutes les provinces⁵, la proportion d'infirmières francophones y est inférieure, sauf au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

Certains professionnels de la santé qui n'avaient pas indiqué utiliser le français au travail ont tout de même mentionné qu'ils étaient en mesure de soutenir une conversation en français. Bien que toutes les personnes en mesure de soutenir une conversation

4. Chez les omnipraticiens d'une province, ce ratio est déterminé en divisant la proportion d'omnipraticiens francophones par la proportion de la population francophone. Pour obtenir plus de renseignements sur le ratio de densité relative, voir J.-B. Robichaud, *Objectif 2000 : vivre en santé en français au Nouveau-Brunswick. Le système de services de santé*, Moncton, Éditions d'Acadie, vol. 2, 1986, p. 176.

5. En raison de la petite taille des échantillons dans certaines provinces, les données doivent être utilisées avec prudence.

	Ratio de densité relative	
	Omnipraticiens	Infirmières
Terre-Neuve-et-Labrador	F	F
Île-du-Prince-Édouard	F	F
Nouvelle-Écosse	F	0,8
Nouveau-Brunswick	1,1	1,3
Ontario	1,7	1,3
Manitoba	F	0,8
Saskatchewan	F	F
Alberta	1,4	0,4
Colombie-Britannique	1,4	0,3

F trop peu fiable pour être publié

Nota : Les ratios ne peuvent être comparés entre les provinces.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

en français ne soient pas à même de travailler dans cette langue, les possibilités qu'au moins une portion d'entre elles puissent le faire sont très élevées. Ainsi, le bassin potentiel de professionnels de la santé francophones comprend, en plus de ceux qui utilisent le français au travail, ceux qui ne l'utilisent pas mais qui sont tout de même en mesure de soutenir une conversation en français.

L'ajout de ce groupe résulte en une hausse, dans toutes les provinces sauf au Nouveau-Brunswick (où les professionnels qui sont en mesure de soutenir une conversation en français semblent déjà pratiquer dans cette langue), du nombre de professionnels de la santé francophones et de leur capacité à répondre aux besoins de leurs patients francophones. Par exemple, en Alberta, le nombre d'omnipraticiens francophones passera de 130 à 760, et en Colombie-Britannique, de 140 à 975. Toutefois, si les patients francophones ne savent pas comment avoir accès à cet autre groupe de professionnels ou si ces

derniers ne sont pas enclins à offrir leurs services en français, les avantages seront alors assez limités.

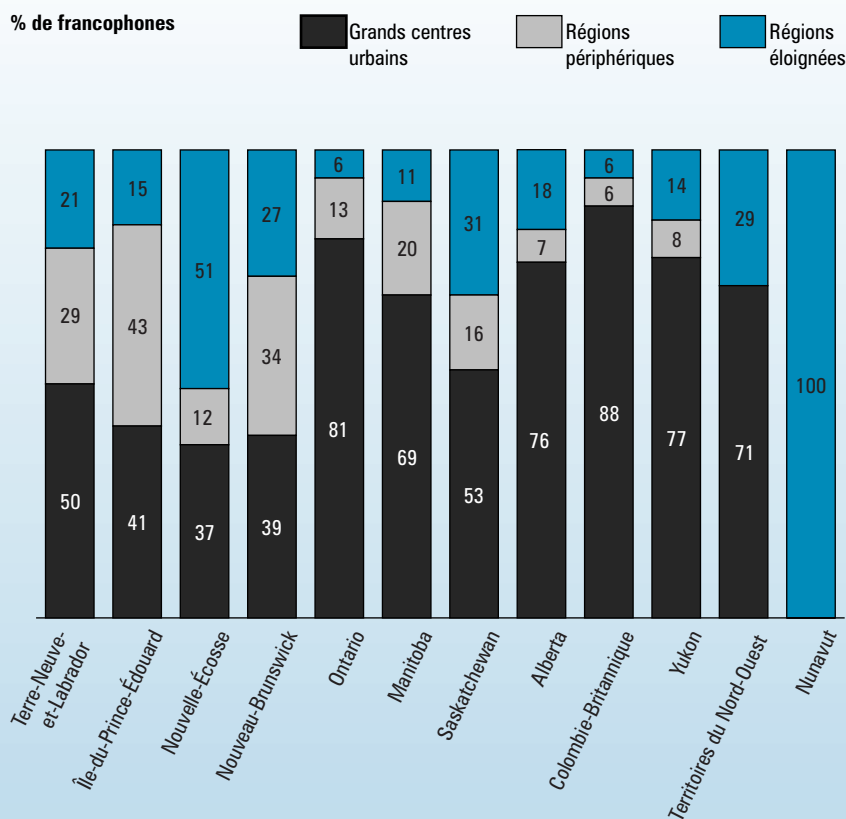
Les professionnels de la santé se trouvent principalement dans les régions urbaines

En général, les personnes ne peuvent utiliser les services des professionnels de la santé que si ceux-ci sont situés à une distance accessible. Comme les professionnels de la santé, incluant ceux qui travaillent en français, se trouvent principalement dans les grands centres urbains, les francophones de ces régions ont accès aux services de professionnels de la santé — plus particulièrement à ceux des omnipraticiens — qui parlent leur propre langue. En Ontario, 91 % des professionnels francophones se trouvent dans les centres urbains, tandis qu'en Colombie-Britannique et en Alberta, ces proportions sont de 89 % et 85 % respectivement. Même si la proportion de professionnels est plus faible au Nouveau-Brunswick (73 %), elle représente tout de même près du double des francophones qui y résident (39 %).

Toutefois, dans un grand nombre de provinces, une forte proportion de francophones n'ont pas tendance à résider dans les grands centres urbains; ils sont plus susceptibles de vivre dans des régions éloignées et des régions périphériques. Ainsi, il peut être plus difficile pour ces personnes d'avoir accès à des services de soins de santé en français. Par exemple, dans l'Est du Canada, la proportion de francophones vivant dans des régions éloignées ou périphériques varie entre 50 % à Terre-Neuve-et-Labrador et 63 % en Nouvelle-Écosse. Dans les autres provinces, ces proportions sont inférieures, mais dans certains cas, elles sont malgré tout considérables. En effet, en Saskatchewan, 47 % des francophones vivent dans des régions éloignées ou périphériques, ces proportions s'établissant à 33 % au Manitoba et à 25 % en Alberta. À l'opposé, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, la majorité des francophones résident dans les grands centres urbains (81 %, 76 % et 88 % respectivement).

Cependant, même dans les provinces où la majorité des francophones vivent dans les grands centres urbains, la répartition des praticiens peut être problématique pour les patients. Par exemple, dans la région métropolitaine de Toronto, les omnipraticiens travaillant en français se trouvent principalement dans certaines villes telles que Toronto, Mississauga, Richmond Hill et Brampton, alors que près du quart des francophones vivent à l'extérieur de ces villes. Les francophones de ces quatre villes ont plus facilement accès à des soins de santé en français, ce qui n'est pas nécessairement le cas de ceux vivant dans les autres villes.

Les professionnels qui ne travaillent pas en français mais qui sont en mesure de soutenir une conversation dans cette langue se trouvent aussi principalement dans les grands centres urbains. Par conséquent, les inclure



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

La présence de professionnels de la santé qui n'utilisent pas le français au travail mais qui sont en mesure de soutenir une conversation dans cette langue pourrait élargir le groupe de professionnels francophones. Cependant, ces professionnels ne sont pas toujours enclins à utiliser le français au travail et, s'ils le sont, les patients francophones doivent être informés de leur présence et savoir où les trouver.



Louise Marmen est analyste principale et **Sylvain Delisle** est analyste à la Division de la démographie de Statistique Canada.

dans le groupe de professionnels francophones disponibles ne modifie pas la répartition régionale du groupe.

Résumé

Les membres des communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec sont plus âgés que l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les provinces, à l'exception du Nouveau-Brunswick. Dans cette province et en Ontario, le ratio de densité relative d'omnipraticiens et d'infirmières francophones est d'au moins 1. En supposant que le nombre de professionnels de la santé dans ces deux provinces est satisfaisant pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population, le groupe de professionnels francophones y est suffisant pour desservir la clientèle francophone.

Néanmoins, un nombre satisfaisant de professionnels francophones dans une province n'est pas suffisant — les professionnels de la santé doivent aussi se trouver dans une région où les clients auront facilement accès à leurs services. Dans les provinces de l'Est, les communautés francophones sont plus susceptibles de se trouver dans les régions éloignées et périphériques, tandis que les professionnels de la santé se trouvent principalement dans les grands centres urbains. Même dans les provinces où les communautés francophones sont plus susceptibles de se trouver dans les centres urbains, les francophones ne vivent pas nécessairement dans les villes où se trouvent les plus fortes proportions de professionnels francophones.



Des taux de décrochage plus faibles pour les élèves qui travaillent un nombre d'heures modéré

Les élèves qui travaillent un nombre d'heures modéré dans un emploi rémunéré au cours de leur dernière année d'études secondaires sont les moins susceptibles de décrocher. En revanche, ceux qui travaillent 30 heures ou plus par semaine sont proportionnellement plus nombreux à abandonner leurs études.

Les élèves qui travaillent 30 heures ou plus par semaine sont 2,4 fois plus susceptibles de décrocher que les élèves qui travaillent un nombre d'heures modéré (entre 1 heure et 20 heures de travail). Les probabilités de décrochage des élèves qui ne travaillent pas du tout sont 1,5 fois plus élevées que les travailleurs dont les activités sont modérées.

L'Enquête auprès des jeunes en transition de 2000 confirme les résultats d'études antérieures révélant qu'il existe un lien important entre le nombre d'heures de travail des élèves et le décrochage au secondaire. Selon ce rapport, le travail et l'obtention du diplôme d'études secondaires ne sont pas incompatibles si l'emploi occupe une place raisonnable dans la vie de l'élève.

Étudier, travailler et décrocher : relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire,
produit n° 81-595-MIF,
n° 4 au catalogue.



Les diplômés du secondaire retardent leurs études postsecondaires

Selon l'Enquête auprès des jeunes en transition de 2000, 4 diplômés de l'école secondaire sur 10 retardent leurs études postsecondaires d'au moins un an. À l'âge de 20 ans, 2 diplômés de l'école secondaire sur 10 ne se sont toujours pas

inscrits à un programme d'enseignement postsecondaire.

Les diplômés de l'école secondaire qui, à 20 ans, n'avaient pas poursuivi leurs études étaient plus susceptibles d'avoir des parents qui n'avaient pas terminé leurs études postsecondaires. En particulier, les chances de ne pas fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire étaient trois fois supérieures dans ce groupe que chez les diplômés dont les parents avaient un grade universitaire.

Ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études ont également déclaré que leurs parents croyaient que la poursuite des études après l'école secondaire n'était pas très importante. Leurs chances de ne pas poursuivre d'études postsecondaires étaient trois fois supérieures à celles des diplômés dont les parents croyaient que la poursuite des études était très importante.

Les diplômés de l'école secondaire qui ont retardé d'au moins un an la poursuite de leurs études postsecondaires, mais qui se sont inscrits à l'âge de 20 ans ou avant, étaient différents de ceux qui ne les ont pas retardées. Ceux qui ont remis à plus tard leurs études avaient moins d'engagements sociaux et, de façon générale, des notes plus faibles au cours de leur dernière année au secondaire que les diplômés ayant poursuivi des études postsecondaires immédiatement après le secondaire.

Qui poursuit des études postsecondaires et à quel moment : parcours choisis par les jeunes de 20 ans,
produit n° 81-595-MIF2003006
au catalogue.



Le taux de violence conjugale était plus élevé en 2001 qu'en 1995

Le quart de toutes les infractions avec violence signalées à un échantillon de services de police en 2001 représentaient des cas de violence familiale. Les deux tiers de ces cas comportaient des actes de violence commis par un conjoint ou un ex-conjoint

(incluant les conjoints de fait), et dans 85 % des cas, les victimes étaient des femmes.

Les taux de violence conjugale déclarés à la police entre 1995 et 2001 ont fluctué, mais ont augmenté de façon générale chez les deux sexes. Par contre, ces taux étaient beaucoup plus élevés chez les femmes. En 2001, on comptait 344 femmes victimes de violence conjugale pour chaque tranche de 100 000 femmes de 15 ans et plus dans la population, comparativement à 302 en 1995. Pour ce qui est des hommes, on a dénombré 62 affaires pour chaque tranche de 100 000 hommes dans la population, une hausse par rapport aux 37 affaires enregistrées en 1995.

Dans certains cas, la violence conjugale s'intensifie et dégénère en homicide. On a observé une diminution générale du taux d'homicides entre conjoints depuis le début de la collecte de données en 1974. À l'époque, le taux de femmes tuées par un conjoint ou un ex-conjoint était de 16,5 femmes pour 1 million de couples. En 2001, ce taux avait chuté à 8,3 femmes pour 1 million de couples. Le taux d'hommes tués par leur conjointe ou ex-conjointe a atteint un sommet en 1975, soit de 5,9 hommes pour 1 million de couples et en 2001, le taux est tombé à 2,1.

La violence familiale au Canada : un profil statistique,
produit n° 85-224-XIF au catalogue.



Les ordinateurs familiaux sont plus rares dans les régions rurales

Les données de l'Enquête auprès des jeunes en transition montrent que seulement 8 % des ménages comptant des élèves de 15 ans et 16 ans dans les villes de 100 000 habitants et plus ont affirmé ne pas avoir d'ordinateur à la maison. Toutefois, cette proportion était deux fois plus élevée, soit environ 18 %, chez les élèves des villages ayant une population de moins de 3 000 habitants.

En revanche, 29 % des élèves vivant

dans un village rural ont déclaré avoir utilisé presque chaque jour l'ordinateur à l'école, contre seulement 19 % des élèves qui demeurent en ville. De plus, 8 % des jeunes vivant en milieu rural ont déclaré avoir utilisé presque chaque jour l'ordinateur à la bibliothèque, comparativement à 4 % des élèves vivant en milieu urbain.

Les écoles rurales ont déclaré avoir moins accès à des didacticiels et utiliser moins de logiciels ciblés et spécialisés que les écoles urbaines. En outre, elles sont moins susceptibles d'offrir une formation technique diversifiée aux enseignants en informatique.

La fracture numérique dans les écoles canadiennes : facteurs qui ont des répercussions sur l'accès aux technologies de l'information et leur utilisation par les élèves,
produit n° 81-597-XIF au catalogue.



La fréquentation des cinémas est à la hausse

Selon les nouvelles données tirées de l'Enquête sur les cinémas, ceux-ci, y compris les ciné-parcs, ont vendu 119,6 millions de billets pendant l'exercice financier de 2001, ce qui représente une augmentation de seulement 0,3 % par rapport à l'année précédente. La fréquentation restreinte des plus vieux cinémas a été compensée par des augmentations aux nouveaux et très grands cinémas multiplex, qui ont contribué considérablement aux gains enregistrés au cours de la dernière décennie. De plus, l'industrie a subi une perte d'exploitation de 26,5 millions de dollars.

Le nombre de billets vendus a tout de même atteint son niveau le plus élevé en 41 ans. La fréquentation a augmenté pendant neuf années consécutives, mais le taux de croissance a chuté au cours des dernières années. Après avoir progressé de 14 % en 1998, la fréquentation ne s'est accrue que de 6 % en 1999 et de 0,3 % en 2000.

Cinémas et ciné-parcs,
produit n° 87F0009XPB
au catalogue.

INDICATEURS SOCIAUX

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
POPULATION									
<i>Population totale (au 1^{er} juillet)</i>	29 035 981	29 353 854	29 671,892	29 987 214	30 248 412	30 509 323	30 790 834	31 110 565	31 413 990
0 à 17 ans	7 129 781	7 165 631	7 205 638	7 209 093	7 185 557	7 147 999	7 118 038	7 090 396	7 057 074
18 à 64 ans	18 466 074	18 676 227	18 884 263	19 119 660	19 333 509	19 568 865	19 813 562	20 092 509	20 367 720
65 ans et plus	3 440 126	3 511 996	3 581 991	3 658 461	3 729 346	3 792 459	3 859 234	3 927 660	3 989 196
<i>Taux de croissance démographique (pour 1 000)</i>									
Croissance totale	11,2	10,8	10,4	9,8	8,0	9,0	9,5	10,3	8,2
Naissances	13,3	12,9	12,3	11,6	11,3	11,1	10,6	10,6	10,4
Décès	7,1	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,3	7,5
Accroissement naturel	6,1	5,7	5,2	4,4	4,1	3,9	3,5	3,3	3,0
Immigration	7,7	7,2	7,6	7,2	5,8	6,2	7,4	8,0	7,3
Émigration totale	0,8	0,8	1,4	1,9	1,9	2,0	2,1	2,2	2,4
Migration interprovinciale	9,9	9,8	9,6	9,7	9,9	9,1	9,4	9,8	10,9
Mariages	5,5	5,5	5,3	5,1	5,1	5,1	5,1	5,0	5,0
<i>Taux de croissance dans les plus grandes régions métropolitaines de recensement (au 1^{er} juillet)</i>									
Toronto	2,0	2,0	1,9	2,2	1,9	1,9	2,1	2,7	2,4
Montréal	0,7	0,6	0,5	0,4	0,4	0,7	0,9	0,9	1,1
Vancouver	3,2	3,2	3,3	2,9	1,5	1,5	1,5	1,8	1,1
SANTÉ									
Taux de fécondité total par femme	1,66	1,64	1,59	1,55	1,54	1,53	1,49
Grossesses chez les adolescentes	46 484	45 161	44 140	41 540	41 588
Taux de grossesse pour 1 000 adolescentes de 15 à 19 ans	48,8	46,9	45,1	42,1	41,7
Bébés de faibles poids à la naissance (< 2 500 grammes) en % de toutes les naissances	5,8	5,8	5,7	5,8	5,7	5,6	5,6
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	6,3	6,1	5,6	5,5	5,3	5,3	5,3
<i>Espérance de vie à la naissance (en années)</i>									
Hommes	75,0	75,1	75,5	75,8	76,0	76,3	76,7
Femmes	81,0	81,1	81,2	81,3	81,5	81,7	82,0
<i>Certaines causes de décès chez les hommes (pour 100 000 personnes)*,***</i>									
Cancer	242,7	239,9	237,6	230,7	231,1	228,9	225,3
Poumon	75,5	73,2	72,9	69,9	70,1	70,3	64,3
Colorectal	25,0	25,1	24,3	23,5	24,1	24,1	24,0
Prostate	30,7	31,0	29,0	28,4	27,9	26,7	26,7
Cardiopathies	249,5	245,6	240,9	231,8	227,8	220,8	202,9
Accidents cérébrovasculaires	54,8	54,6	52,5	52,4	49,6	47,3	46,4
Causes externes**	65,8	66,1	64,3	60,8	61,2	63,7	58,6
<i>Certaines causes de décès chez les femmes (pour 100 000 personnes)*,***</i>									
Cancer	155,6	152,4	155,7	149,1	151,6	149,4	149,4
Poumon	31,9	31,3	33,6	32,3	34,5	34,8	34,4
Colorectal	16,1	16,2	15,7	15,2	15,7	15,2	15,1
Sein	30,0	28,7	28,9	27,4	26,4	25,2	25,0
Cardiopathies	139,9	137,5	135,3	130,2	126,2	121,1	113,4
Accidents cérébrovasculaires	45,9	44,9	44,3	44,2	41,9	40,0	38,8
Causes externes**	25,3	25,8	25,5	24,4	24,4	25,0	23,5

.. Données non disponibles.

* Taux comparatif basé sur le Recensement de la population au 1^{er} juillet 1991 (les deux sexes confondus).

** Inclut les faits environnementaux, les circonstances et les conditions qui ont causé des blessures, des empoisonnements et d'autres effets nocifs.

*** L'adoption de la CIM-10 en guise de norme de classification des données sur la mortalité au Canada depuis l'an 2000 a entraîné un important bris de continuité dans certaines tendances des données sur la mortalité. Les répercussions de l'adoption de la CIM-10 à cet égard ont été étudiées dans l'étude canadienne de comparabilité de la CIM-9 à la CIM-10, produite par la Division de la statistique de la santé.

Sources : Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie et les estimations des naissances et des décès proviennent de la Division de la statistique sur la santé de Statistique Canada.

INDEX DES ARTICLES

Printemps 1999 — Hiver 2003

POPULATION

Le point sur la diversité culturelle	Automne 2003
Prêts pour le Recensement de 2001	Printemps 2001
Profil de la situation des collectivités des Premières nations	Hiver 1999

VILLES ET PROVINCES

Cent ans de développement urbain	Hiver 2000
----------------------------------	------------

IMMIGRATION

Cent ans d'immigration au Canada	Automne 2000
L'évolution de la situation des immigrants dans la famille au Canada	Été 2001
Les nouveaux immigrants dans la population active	Printemps 1999

MINORITÉS VISIBLES

Les minorités visibles à Toronto, Vancouver et Montréal	Automne 1999
---	--------------

FAMILLE

Continuer de vivre chez ses parents	Printemps 1999
De l'aide à portée de la main : déménager pour recevoir ou offrir de l'aide	Hiver 1999
Déménager pour améliorer sa situation	Hiver 1999
Être présent : le temps que les couples à deux soutiens passent avec leurs enfants	Été 2000
Incidence de la famille éclatée sur le bonheur de l'enfant	Automne 2001
L'activité sportive chez les enfants : une affaire de famille	Automne 2000
L'évolution des habitudes de dépenses consacrées aux loisirs des familles canadiennes	Printemps 2002
L'évolution des liens conjugaux	Printemps 2000
La différence d'âge dans les relations intimes des Canadiens	Automne 2003
Le contact familial entre les adultes et leurs parents	Printemps 2002
Le point sur les familles	Été 2003
Les familles : 100 ans de continuité et de changement	Printemps 2000
Les familles continuent-elles de s'enrichir?	Automne 2002

Les liens entre les générations : grands-parents et petits-enfants	Hiver 2003
Profil des familles qui ont des enfants difficiles	Hiver 1999
Qui a un troisième enfant?	Été 1999
Trois générations réunies sous un même toit	Été 1999

AÎNÉS

Le bien-être des personnes âgées mariées, malades ou en santé	Hiver 1999
Le profil des personnes qui prodiguent des soins aux aînés	Automne 1999
Les aînés au volant	Automne 1999
Les aînés : un groupe diversifié qui vieillit bien	Printemps 1999
Les veuves qui vivent seules	Été 1999
Violence familiale à l'égard des personnes âgées	Printemps 2003

POPULATION ACTIVE

Aimer son travail : une stratégie efficace pour équilibrer la vie professionnelle et la vie privée?	Été 2001
Cap vers le sud	Printemps 2000
Congé parental : davantage de temps libre pour s'occuper du bébé	Hiver 2003
De l'aube au crépuscule : régimes de travail des couples d'exploitants agricoles	Été 2001
J'ai encore l'impression d'être trop qualifié pour l'emploi que j'occupe	Hiver 2002
La population active : 100 ans d'histoire	Été 2000
La recherche d'un emploi à la fin de ses études	Été 1999
Le stress au travail	Automne 2003
Travailler pendant ses études : une charge de plus à l'emploi du temps des jeunes	Printemps 2003

REVENU

Cent ans de revenus et dépenses	Hiver 2000
Gains des immigrants dans les années 1990	Automne 2003
Le logement, une question de revenu	Printemps 2003
Maternité et rémunération	Printemps 2003
Précarité : familles vulnérables sur le plan financier	Hiver 2002

ÉDUCATION

Cent ans d'éducation scolaire	Hiver 2000
L'acquisition de compétences en informatique	Printemps 2002
Le point sur l'éducation	Hiver 2003
Les diplômés universitaires qui retournent au collège	Automne 1999
Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation	Hiver 2003
Niveau de scolarité des jeunes adultes autochtones	Printemps 1999
Rendement des élèves de 3 ^e année en Ontario	Été 2002

SANTÉ

Au travail malgré un problème de santé chronique	Printemps 1999
Besoins non satisfaits de soins de santé	Hiver 2002
Cent ans de santé	Hiver 2000
Événements traumatisants	Printemps 2003
L'espérance de vie sans dépendance au Canada	Automne 2000
La santé des travailleurs de quarts au Canada	Été 2003
Le mélanome	Été 1999
Les soins de santé en français à l'extérieur du Québec	Hiver 2003
Population canadienne dont le poids est insuffisant	Hiver 2002
Suicides et tentatives de suicide	Automne 2002
Vous empêchez-vous de dormir? — Les habitudes de sommeil des Canadiens	Printemps 2001

JUSTICE

Les jeunes et la criminalité	Été 1999
------------------------------	----------

CULTURE ET MODE DE VIE

Accepteriez-vous de vivre en union libre?	Automne 2003
Apprendre par soi-même	Printemps 2001
Avoir mieux à faire ou être exclus? Les décrocheurs d'Internet et les utilisateurs occasionnels	Été 2002
Branchés sur Internet	Hiver 1999
Branché sur Internet et déconnecté du monde?	Hiver 2001
Choisir de ne pas avoir d'enfants	Été 2003
Déterminés à réussir — un portrait des bourreaux de travail au Canada	Printemps 2002

Internautes âgés	Hiver 2001
Jeunes Canadiens branchés	Hiver 2001
L'autre côté de la clôture	Été 2000
L'évolution de la pratique religieuse	Hiver 2000
L'utilisation d'Internet chez les enfants et les adolescents	Automne 2001
La générosité : les Canadiens donnent depuis 30 ans	Automne 2001
La participation communautaire : l'influence des expériences de jeunesse	Été 2000
La transmission de la langue : la diversité des langues ancestrales au Canada	Automne 2000
Le don et le bénévolat : une perspective régionale	Hiver 2001
Le temps passé seul	Automne 2002
Les enfants assistent-ils aux services religieux?	Automne 1999
Les adolescents et la technologie : accès et utilisation	Été 2003
Les couples qui vivent chacun chez soi	Été 2003
Les modèles de bénévolat durant le cycle de vie	Été 2001
Magasiner sur Internet	Printemps 2001
Manque de temps pour relaxer? Comment les travailleurs à temps plein passent leur fin de semaine	Été 2002
Notre temps	Hiver 2001
Rapport de circulation : les migrations quotidiennes en semaine	Printemps 2000
Religion — évolution de la pratique religieuse au Canada	Printemps 2003
Temps ou argent? Comment les Canadiens à revenu élevé et à faible revenu occupent leur temps	Été 2002
Votre collectivité est-elle adaptée aux enfants?	Hiver 2002

DIVERS

Direction Nord	Automne 1999
L'évolution des communications	Printemps 2001
L'information liée à la santé sur Internet	Automne 2002
La voix du peuple : des Canadiens qui s'expriment	Automne 2002
Les maisons mobiles au Canada	Automne 2001
Soins informels non rémunérés	Automne 2003
Un petit coin à la campagne — profil des Canadiens propriétaires d'une maison de villégiature	Été 2002

PLAN DE LEÇON

Suggestions relatives à l'utilisation de *Tendances sociales canadiennes en classe*

Plan de leçon pour l'article « **Les liens entre les générations : grands-parents et petits-enfants** »

Objectifs

- Étudier les attentes sociales associées aux grands-parents.
- Examiner les facteurs jouant sur le niveau d'engagement entre les grands-parents et les petits-enfants.

Enseignement en classe

1. Demandez aux élèves de votre classe si au moins un de leurs grands-parents est toujours vivant. Utilisez cette question comme introduction à une discussion sur les grands-parents. À quel point les élèves perçoivent-ils que la relation entre les grands-parents et les petits-enfants est différente de celle entre parents et enfants?
2. Explorez avec votre classe les rôles sociaux des grands-parents et des petits-enfants, ainsi que les attentes associées à chaque rôle. Examinez les façons dont la relation entre grands-parents et petits-enfants pourrait varier selon l'âge ou le sexe des grands-parents et des petits-enfants.
3. Demandez à vos élèves de parler de la situation dans le ménage de leurs grands-parents. Faites-les réfléchir aux avantages et aux désavantages d'avoir des personnes de trois générations différentes habitant sous le même toit. Comment les grands-parents peuvent-ils être à la fois des fournisseurs de soins et des personnes recevant des soins?
4. Discutez avec les élèves de votre classe des raisons possibles de l'existence des ménages dont les générations ne sont pas continues, soit les ménages où les grands-parents sont les fournisseurs de soins à temps plein de leurs petits-enfants, et où les parents ne sont pas présents. À quels défis sont confrontés ces grands-parents, tant dans leur famille que dans la société?
5. Demandez à vos élèves de se renseigner sur les différences qu'il peut y avoir dans les relations entre grands-parents et petits-enfants dans les autres cultures ou sur le plan historique. Ensuite, demandez-leur de faire part de leurs constatations au reste de la classe.
6. Comment la séparation ou le divorce des parents peut-il affecter la relation entre grands-parents et petits-enfants? Pourriez-vous donner des exemples de conséquences positives et négatives?
7. Même si, dans notre société, on s'attend à ce que beaucoup de personnes âgées soient heureuses d'être grands-parents, cette situation peut aussi être considérée comme un rôle involontaire résultant des actions des autres. Demandez à vos élèves d'analyser les raisons pour lesquelles les personnes âgées peuvent ne pas désirer être des grands-parents actifs.

Autres ressources utiles

La publication *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit* à l'adresse suivante :

www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/fam/contents_f.cfm.

Che-Alford, Janet et Brian Hamm, « Trois générations réunies sous un même toit », publié dans *Tendances sociales canadiennes*, été 1999.

www.statcan.ca/francais/kits/pdf/social/3gene2f.pdf

- Pour obtenir plus d'idées sur le sujet, veuillez consulter le plan de leçon pour l'article « Trois générations réunies sous un même toit » à l'adresse suivante : www.statcan.ca/francais/kits/social/3gen1_f.htm
- Pour obtenir d'autres leçons relatives aux études et à l'économie familiales, visitez le site Web de Statistique Canada à l'adresse suivante : www.statcan.ca/francais/kits/teach_f.htm. Vous y trouverez plus de 30 plans de leçon classés selon le cycle secondaire et portant sur les études et l'économie familiales.
- Si vous désirez préparer une présentation à partir de graphiques détaillés, consultez la Trousse de sciences familiales à l'adresse suivante : www.statcan.ca/francais/kits/Family/intro_f.htm.

NOTA :

Vous pouvez photocopier le « Plan de leçon » ou tout article ou rubrique de *Tendances sociales canadiennes* pour les utiliser en classe.

Vous cherchez de l'information en direct sur la santé?

Branchez-vous sur le **Guide de la statistique de la santé** de Statistique Canada!



Le *Guide de la statistique de la santé* est une série de **liens en direct** qui vous orientent vers de l'information sur la santé publiée par Statistique Canada.

Faites de www.statcan.ca votre passeport pour le monde de l'information sur la santé. Vous y trouverez des liens vers :

- ➔ des statistiques de l'état civil
- ➔ des statistiques sur le cancer
- ➔ les facteurs déterminants de la santé
- ➔ l'état de santé
- ➔ des questions de soins de santé
- ➔ et beaucoup plus...

Obtenez sur-le-champ l'information dont vous avez besoin. Branchez-vous sur une riche panoplie de produits, de documents et d'enquêtes en direct, portant par exemple sur l'Enquête nationale sur la santé de la population. Le *Guide de la statistique de la santé* vous permet de chercher et de repérer exactement ce que vous recherchez.

Économisez du temps. En quelques clics seulement, vous aurez accès à l'information sur la santé offerte sur www.statcan.ca, votre source de données factuelles et d'analyses sur la santé.

Accessible n'importe où, n'importe quand. Grâce aux mises à jour continuelles dont ce guide fait l'objet, vous aurez accès rapidement et efficacement à de l'information à jour et détaillée, quels que soient le lieu où vous vous trouvez et les contraintes de temps auxquelles vous faites face.

Faites travailler les données pour vous. Copiez directement dans vos documents et

bases de données le texte auquel vous accédez en direct.

Une expertise sur laquelle vous pouvez compter! Vous

pouvez utiliser en toute confiance

l'information pertinente et fiable et les indicateurs sur le pays fournis par Statistique Canada.

Par conséquent, si vous êtes à la recherche de faits et d'analyses de premier ordre dans le domaine de la santé, faites du *Guide de la statistique de la santé*, offert à l'adresse www.statcan.ca, votre passerelle vers l'information sur la santé.

Rien de plus facile! Consultez notre site, à l'adresse

www.statcan.ca, cliquez sur Le Canada en statistiques, puis sélectionnez Santé. Cliquez sur la bannière du *Guide de la statistique de la santé*. Il ne vous reste plus qu'à laisser votre souris vous guider.

Ajoutez-le à vos signets!



Voici quelques exemples de liens utiles offerts dans le *Guide de la statistique de la santé*

Liens vers des analyses éclairées et des données sur ce qui suit :

- ➔ Cancer

Enquêtes sur la santé

- ➔ Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)
- ➔ Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP)
- ➔ Enquêtes sur l'usage du tabac
- ➔ Avortements thérapeutiques
- ➔ Soins de santé
- ➔ Statistiques de l'état civil

Exemples de liens vers des sites connexes :

- ➔ Statistiques canadiennes sur le cancer
- ➔ Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)
- ➔ Santé Canada
- ➔ Réseau canadien de la santé



De l'information sur la santé? Un simple clic!

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

La réalité canadienne sous tous ses angles

S'abonner à *Tendances sociales canadiennes*, c'est...

...CONNAÎTRE EN PRIMEUR LES QUESTIONS SOCIALES D'ACTUALITÉ

Que se passe-t-il aujourd'hui? Chacun des numéros trimestriels de *Tendances sociales canadiennes* explore nos réalités actuelles.

...ÊTRE IMMÉDIATEMENT INFORMÉ DES
NOUVELLES TENDANCES

Tendances sociales canadiennes vous donne l'information dont vous avez besoin pour comprendre l'avenir et pour vous y préparer.

...OBTENIR LES DONNÉES LES
PLUS PRÉCISES QUI SOIENT
SUR LE CANADA

Des experts analysent les données recueillies par Statistique Canada, la source par excellence d'information inédite sur le Canada. Soyez assuré que ces données sont les plus à jour et les plus exhaustives qui soient.

Tendances sociales canadiennes vous offre un aperçu des Canadiens; vous pouvez vous en servir pour élaborer des programmes pertinents, des produits que l'on s'arrachera et des services novateurs qui répondent aux besoins des Canadiens du 21^e siècle.

Profitez de cette occasion dès aujourd'hui!

Abonnez-vous sans tarder :

par téléphone, au numéro sans frais 1 800 267-6677;
par télécopieur, au numéro sans frais 1 877 287-4369;
par courriel, à order@statcan.ca;
auprès du centre de consultation régional le plus près
de chez vous, au numéro sans frais 1 800 263-1136.
L'abonnement annuel à la version imprimée de
Tendances sociales canadiennes coûte 36 \$.



Au Canada, veuillez ajouter **soit** la TPS et la TVP en vigueur, **soit** la TVH. Aucuns frais d'expédition ne s'appliquent aux livraisons au Canada. Veuillez ajouter 6 \$ par numéro pour les envois aux États-Unis ou 10 \$ par numéro pour les envois dans tout autre pays. Visitez notre site Web à www.statcan.ca pour en savoir davantage sur l'abonnement à la version en ligne de *Tendances sociales canadiennes*. (L'abonnement électronique annuel est de 27 \$, taxes en sus.)